



Chiffres clés

APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

2019

Chers lecteurs,

Statbel, l'office belge de statistique, produit et publie environ 110 statistiques par an, sur base aussi bien mensuelle, trimestrielle qu'annuelle.

En tant qu'office public de statistique, nous voulons être un point d'ancrage fiable face à la grande quantité de chiffres et de données qui vous parviennent chaque jour. Les résultats de Statbel mesurent, de manière objective et transparente, les évolutions de la population, de la société et de l'économie belges. Ils sont utilisés dans le monde entier pour la recherche, dans les médias et dans les processus décisionnels.

Cette publication annuelle, les Chiffres clés, vous donnent un aperçu pratique des principales données et évolutions tirées des statistiques que Statbel produit. Sur www.statbel.fgov.be ainsi que sur le site internet d'Eurostat, l'office européen de statistique, vous trouverez les chiffres sous-jacents, des graphiques et des open data.

Ces Chiffres clés constituent aussi un instrument pratique que les professeurs de l'enseignement secondaire peuvent utiliser afin d'initier leurs élèves au monde des chiffres et de la statistique. Statbel a également développé l'année dernière www.statbeljunior.be, un site internet qui permet aux enfants de 8 à 12 ans de découvrir la statistique. En collaboration avec nos partenaires régionaux dans le domaine statistique, nous organisons, pendant l'année scolaire 2019-2020, la deuxième édition des Olympiades européennes de Statistique en Belgique. Ces Olympiades s'adressent à tous les élèves des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

A partir de notre site web, vous pouvez aller plus loin dans l'utilisation des données de Statbel. Notre newsletter hebdomadaire vous donne un aperçu des dernières mises à jour et des communiqués de presse. Vous pouvez ainsi suivre l'évolution du marché du travail, de la population, du marché immobilier, de l'indice et des prix à la consommation, de la conjoncture économique, etc.

Les statistiques de Statbel font constamment l'objet d'innovations, au travers notamment du webscraping, des scanner data et de la numérisation maximale de l'ensemble du processus de production. Des analyses approfondies et des métadonnées détaillées publiées sur notre site internet apportent des explications sur nos méthodes de travail. Vous pouvez également nous demander des sets spécifiques de microdonnées afin de mener vos recherches scientifiques. Vous avez des questions complémentaires? Nous sommes bien sûr à votre disposition pour y répondre.

Nico Waeyaert Directeur général Statbel, l'office belge de statistique

Suivez-nous sur



Statbel.FR



@Statbel_fr



/statbel



statbel.fgov.be



statbel@economie.fgov.be



0800/120 33

Statbel, l'office belge de statistique

Statbel, l'office belge de statistique collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes.

La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale.

Statbel garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.



Sauf mention contraire en bas du tableau ou du graphique, les données de cette publication ont été collectées et calculées par Statbel. Les comparaisons internationales proviennent d'Eurostat.

Les chiffres de cette publication peuvent être repris moyennant mention explicite de la source : Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium).

Éditeur responsable

Nico Waeyaert

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Renseignements

Courriel: statbel@economie.fgov.be

Tél. 0800 120 33

Code de la publication : S000.02F/2019

Table des matières

●	<i>Population</i>	A Population au 1 ^{er} janvier 2019.....	6
		B Evolution démographique.....	8
		C Vieillesse et structure de la population par âge.....	11
		D Population étrangère.....	15
●●	<i>Territoire et environnement</i>	A Superficie et utilisation du sol.....	22
		B Agriculture.....	24
		C Déchets.....	28
●●●	<i>Economie</i>	A Produit intérieur brut.....	32
		B Prix à la consommation.....	38
		C Indice des prix à la production.....	44
		D Démographie des entreprises.....	52
		E Faillites.....	58
		F Structure des entreprises.....	66
●●●●	<i>Immobilier et construction</i>	A Prix de l'immobilier.....	74
		B Permis de bâtir.....	76
		C Inventaire des bâtiments en Belgique.....	78
●●●●●	<i>Mobilité et transport</i>	A Véhicules.....	82
		B Transport de marchandises.....	87
		C Transport maritime.....	88
		D Accidents de la route.....	89
●●●●●●	<i>Société</i>	A Emploi et taux d'emploi.....	96
		B Salaire.....	102
		C Chômage et taux de chômage.....	105
		D Population inactive.....	107
		E Pauvreté.....	108
		F Revenus.....	111
		G Dépenses des ménages.....	115
		H Enseignement.....	118
●●●●●●●	Autres produits et services de Statbel.....		122





● *Population*



A | Population au 1^{er} janvier 2019

Au 1^{er} janvier 2019, la Belgique comptait officiellement 11.431.406 habitants, dont 57,6% habitaient en Flandre, 31,8% en Wallonie et 10,6% en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1% de la population résidait dans une des communes de la Communauté germanophone.

6

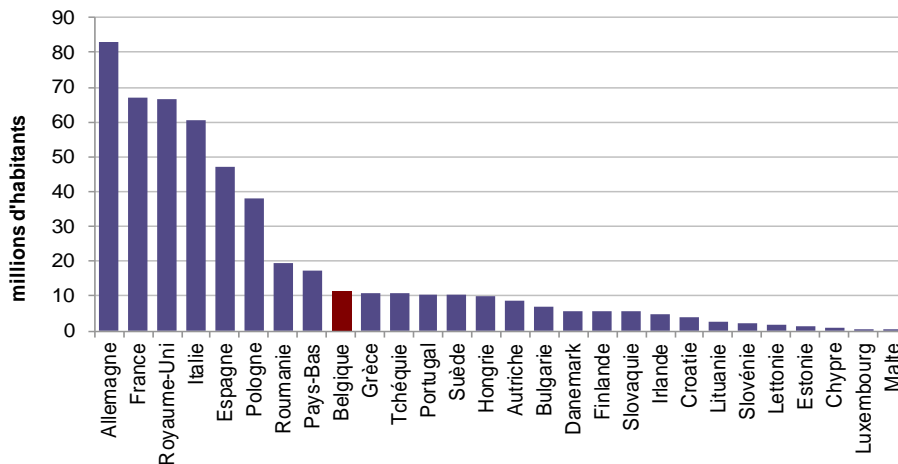
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1^{er} janvier 1999, 2009 et 2019

	1999	%	2009	%	2019	%
Belgique	10.213.752	100,0%	10.753.080	100,0%	11.431.406	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	954.460	9,3%	1.068.532	9,9%	1.208.542	10,6%
Région flamande	5.926.838	58,0%	6.208.877	57,7%	6.589.069	57,6%
Région wallonne	3.332.454	32,6%	3.475.671	32,3%	3.633.795	31,8%
dont Communauté germanophone	70.472	0,7%	74.540	0,7%	77.527	0,7%

Au 1^{er} janvier 2019, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 513.481.691 habitants.

Avec un poids démographique non négligeable, la Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2% de la population totale de l'Union. Cette position tend d'ailleurs à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.

Union Européenne: 513.481.691 d'habitants au 1er janvier 2019



Source : Eurostat - Chiffres provisoires (16/08/2019)

B | Évolution démographique

Au cours de l'année 2018, la population résidant en Belgique a augmenté de 55.336 personnes. Cette croissance est toujours due en majeure partie au solde migratoire international, qui s'élevait à 50.180 personnes. L'excédent des naissances sur les décès représentait quant à lui 7.155 personnes. Le nombre de décès a légèrement augmenté par rapport à 2017. 110.645 individus sont décédés en 2018 contre 109.629 en 2017. La croissance annuelle reste stable avec 0,49%.

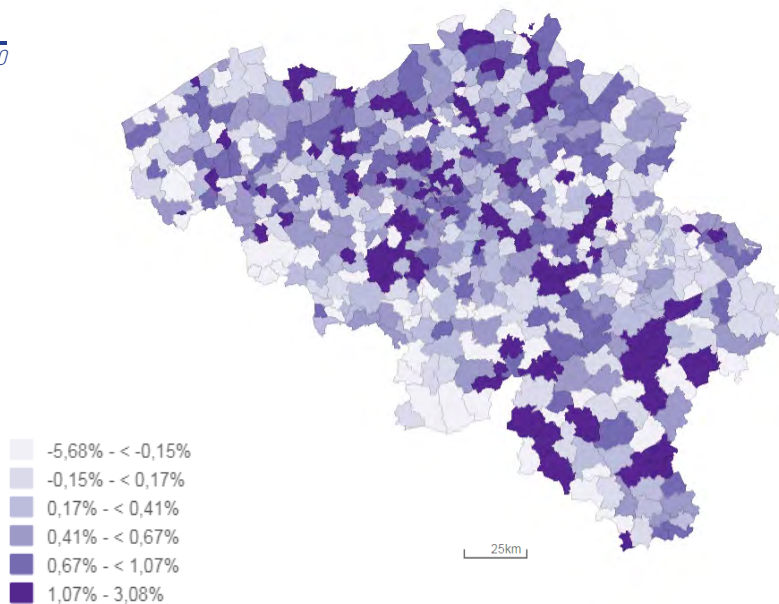
8

Accroissement annuel de la population			
Année	1998	2008	2018
Population au 1^{er} janvier	10.192.264	10.665.140	11.376.070
Mouvement naturel			
Naissances	114.561	128.049	117.800
Décès	104.607	104.587	110.645
Excédent des naissances	9.954	23.462	7.155
Mouvement migratoire			
Immigration	80.194	164.152	166.894
Emigration	73.199	100.275	116.714
Solde migratoire	6.995	63.877	50.180
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	21.488	87.940	55.336
Taux de croissance	0,21%	0,82%	0,49%
Population au 31 décembre	10.213.752	10.753.080	11.431.406

La majorité des 581 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2018 alors que 130 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été enregistrées dans plusieurs villes telles que Anvers, Bruxelles, Gand et Anderlecht. Les croissances relatives les plus rapides s'observent essentiellement dans de petites communes (moins de 10.000 habitants). C'est à Martelange en province de Luxembourg que l'on observe le plus fort accroissement en passant de 1.820 habitants au 1^{er} janvier 2018 à 1.876 habitants au 1^{er} janvier 2019 (+3,08%).

Evolution de la population par commune en 2018

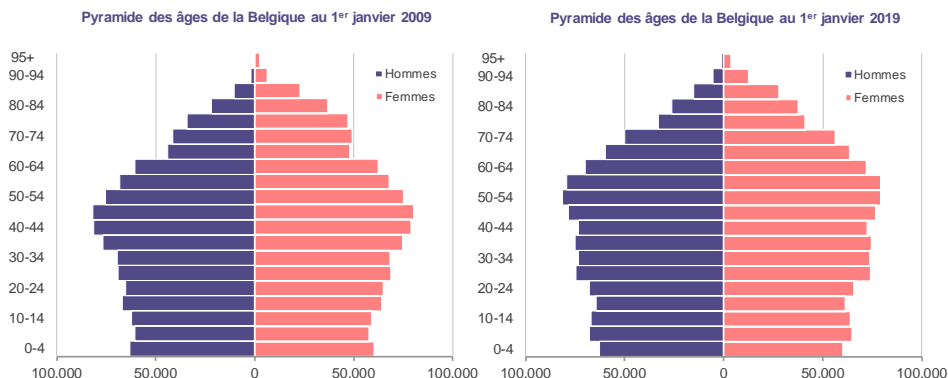
10



C | Vieillesse et structure de la population par âge

La population résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2019 continue de vieillir. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en légère augmentation par rapport à la situation de 2009. Si les classes d'âge nées durant le baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. La part de très jeunes enfants ne progresse pas. Aux âges les plus jeunes, il y a plus d'hommes que de femmes (le rapport de masculinité restant en Belgique, de 104 garçons pour 100 filles à la naissance). Les femmes deviennent plus nombreuses aux âges plus élevés en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes à tous les âges de la vie.



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on dénombre plus de 60% de femmes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (22,9% de moins de 18 ans) et moindre de personnes âgées (13,1%). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,4%) et plus de personnes âgées (20,2%). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, plusieurs communes du littoral dépassent le cap des 30% de 65 ans et plus (contre seulement 18,9% pour l'ensemble de la Belgique). C'est le cas de La Panne, Blankenberge, De Haan, Middelkerke, Nieuport, Knokke-Heist et Koksijde. Sans atteindre ce seuil, deux communes wallonnes dépassent les 25% de seniors : citons notamment Chaudfontaine et Vresse-sur-Semois. En région bruxelloise, le phénomène est beaucoup plus contrasté : entre des communes du centre où moins de 10% de population est âgée de plus de 65 ans (Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Schaerbeek) et des communes du Sud dépassant la moyenne nationale (Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle).

Ventilation par classe d'âge au 1^{er} janvier 2019 selon les régions

	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.305.387	20,2%	6.960.719	60,9%	2.165.300	18,9%
Région de Bruxelles-Capitale	276.176	22,9%	773.697	64,0%	158.669	13,1%
Région flamande	1.277.456	19,4%	3.979.562	60,4%	1.332.051	20,2%
Région wallonne	751.755	20,7%	2.207.460	60,7%	674.580	18,6%

13

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. De 1998 à 2018, elle a crû de 4,0 années pour passer de 77,5 à 81,5 ans, soit un gain d'espérance de vie de 2,3 mois, en moyenne, chaque année, durant 21 ans.

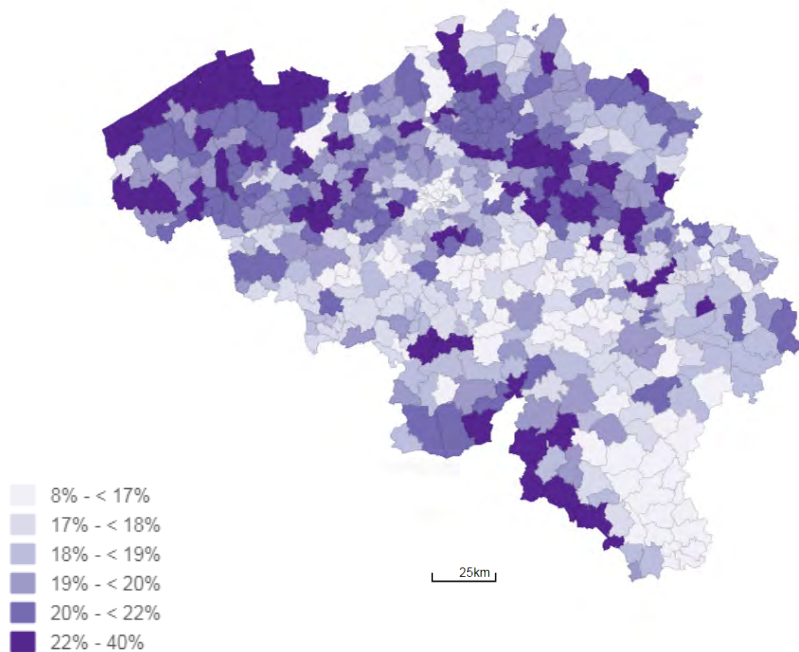
Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	1998	2008	2018
Hommes	74,3	76,8	79,2
Femmes	80,6	82,3	83,7
Total	77,5	79,6	81,5

Cette évolution est plus favorable aux hommes (+4,9 années) qu'aux femmes (+3,1 années), ce qui conduit à une réduction progressive de l'écart d'espérance de vie entre les sexes. En 2018, les femmes conservent néanmoins une espérance de vie à la naissance sensiblement supérieure à celle des hommes : respectivement 83,7 ans et 79,2 ans.

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2019

14



D | Population étrangère

Au 1er janvier 2019, la Belgique comptait 1.391.425 personnes de nationalité étrangère, soit 12,2% de la population résidente totale. Dix ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 9,4% de la population du Royaume, soit 1.013.260 personnes.

Cette population étrangère se compose essentiellement de ressortissants d'un pays de l'Union européenne. Les Européens de l'Union représentent, en effet, 66,5% de la population étrangère au 1er janvier 2019. Cette proportion reste constante puisqu'elle s'élevait déjà le 1er janvier 2009 à 68,3%. Les Français, Italiens et Néerlandais restent d'ailleurs, cette année encore, les étrangers les plus nombreux au sein de notre pays.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2009			2019		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
France	136.639	13,5%	2	167.508	12,0%	1
Pays-Bas	130.230	12,9%	3	157.474	11,3%	2
Italie	166.956	16,5%	1	155.866	11,2%	3
Roumanie	21.403	2,1%	11	96.034	6,9%	4
Maroc	79.426	7,8%	4	80.295	5,8%	5
Pologne	36.259	3,6%	8	71.331	5,1%	6
Espagne	43.629	4,3%	5	65.476	4,7%	7
Portugal	31.681	3,1%	9	47.677	3,4%	8
Allemagne	39.137	3,9%	7	39.608	2,8%	9
Bulgarie	10.410	1,0%	16	37.277	2,7%	10
Autres	317.490	31,3%		472.879	34,0%	
Tous les pays	1.013.260	100%	-	1.391.425	100%	-

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont la France, les Pays-Bas, l'Italie, la Roumanie et le Maroc. Les citoyens de ces pays représentent près de la moitié (47,2%) de la population étrangère en Belgique.

Il y a dix ans, à l'exception de la Roumanie, on retrouvait déjà ces mêmes pays en tête du classement des pays de ressort des habitants de nationalité étrangère, mais dans un ordre quelque peu différent. La Roumanie et la Pologne sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. La part de Roumains continue d'ailleurs de croître : de 6,5% des étrangers (87.616 individus) au 1er janvier 2018, elle est passée à 6,9% un an plus tard (96.034 individus).

Parmi les autres pays importants, l'Italie (de 16,5 en 2009 à 11,2% en 2019) et le Maroc (de 7,8 à 5,8%) continuent de voir leur importance relative diminuer au fil du temps. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Ixelles (48,6%), à Saint-Gilles (48,4%) et à Etterbeek (48,4%).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit de ressortissants européens. Ainsi, on retrouve de nombreux Néerlandais, Britanniques et Allemands dans les communes flamandes de l'Est de Bruxelles : Tervuren et Overijse. Au sud de Bruxelles, ce sont plutôt les ressortissants de pays latins qui sont les plus représentés : Français et Italiens sont les populations étrangères les plus importantes à Waterloo.

Les grands centres urbains comme Anvers et Liège se composent aussi d'une part importante d'étrangers (20% environ pour ces deux villes).

De nombreux ressortissants étrangers vivent par ailleurs dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Certaines autres communes frontalières se composent aussi de bon nombre d'étrangers. Citons le cas particulier de la commune de Baerle-Duc en province d'Anvers dont plus de la moitié de la population est de nationalité étrangère (51,5%) – population étrangère composée à 87,5% de nationaux néerlandais.

Enfin, de nombreux étrangers vivent également le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

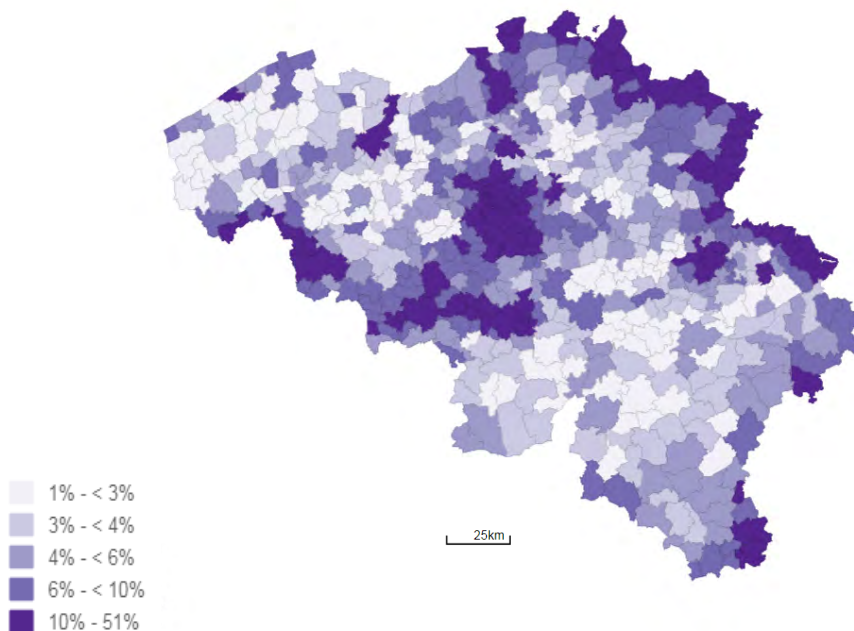
Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

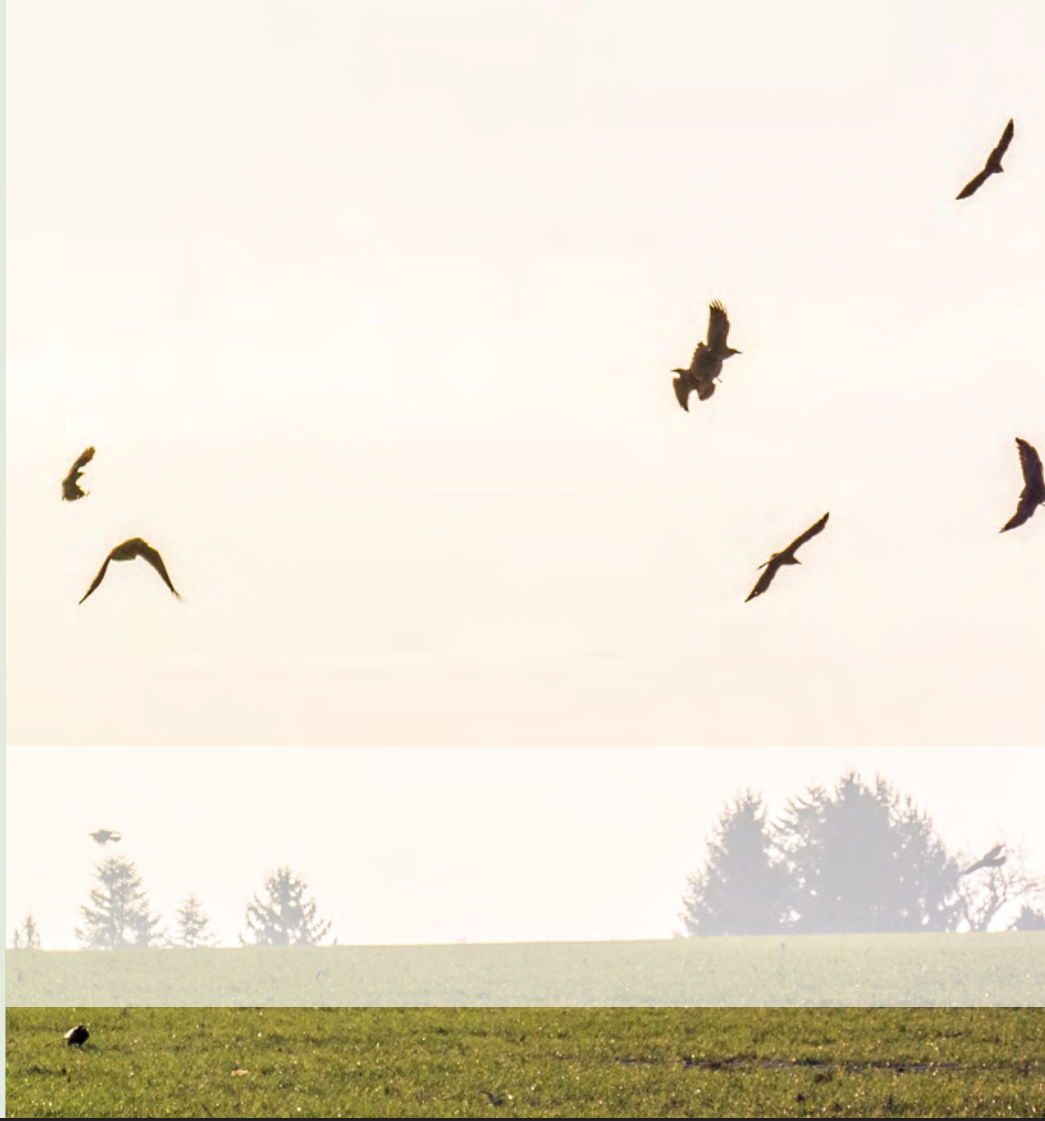
Pays de la nationalité antérieure	2008			2018		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	8.427	22,3%	1	4.856	13,4%	1
Roumanie	480	1,3%	13	2.219	6,1%	2
Pologne	619	1,6%	10	1.528	4,2%	3
Italie	1.762	4,7%	5	1.352	3,7%	4
Congo, République Démocratique du	1.784	4,7%	4	1.191	3,3%	5
Afghanistan	520	1,4%	12	1.067	2,9%	6
Pays-Bas	683	1,8%	9	1.064	2,9%	7
Royaume-Uni	104	0,3%	58	1.045	2,9%	8
Turquie	3.182	8,4%	2	985	2,7%	9
Cameroun	463	1,2%	15	955	2,6%	10
Autres	19.686	52,2%	-	19.938	55,1%	-
Tous les pays	37.710	100	-	36.200	100	-

Au cours de l'année 2018, 36.200 personnes ont acquis la nationalité belge. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges en 2018 sont le Maroc, la Roumanie, la Pologne et l'Italie.

Il y a dix ans, le Maroc, la Turquie, la Fédération de Russie, la République démocratique du Congo et l'Italie constituaient les cinq principaux pays d'origine des nouveaux Belges.

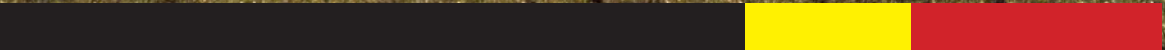
Etrangers par commune au 1^{er} janvier 2019







● ● *Territoire
et environnement*



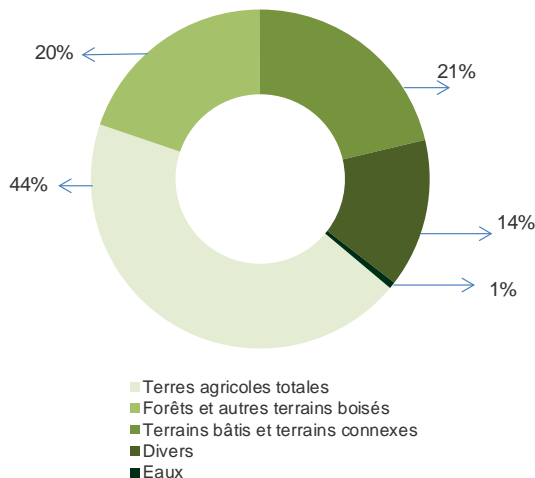
A | Superficie et utilisation du sol

La Belgique s'étend sur une superficie terrestre 30.668 km² et couvre 3.454 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,1% de cette superficie terrestre, soit un peu plus que la Flandre avec 44,4%.

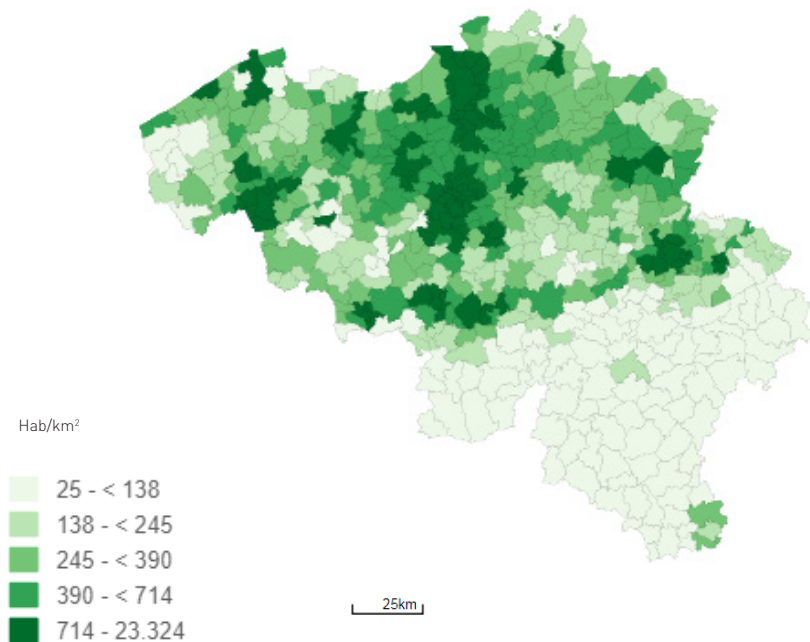
Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

Utilisation du sol en Belgique en 2018



Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2019

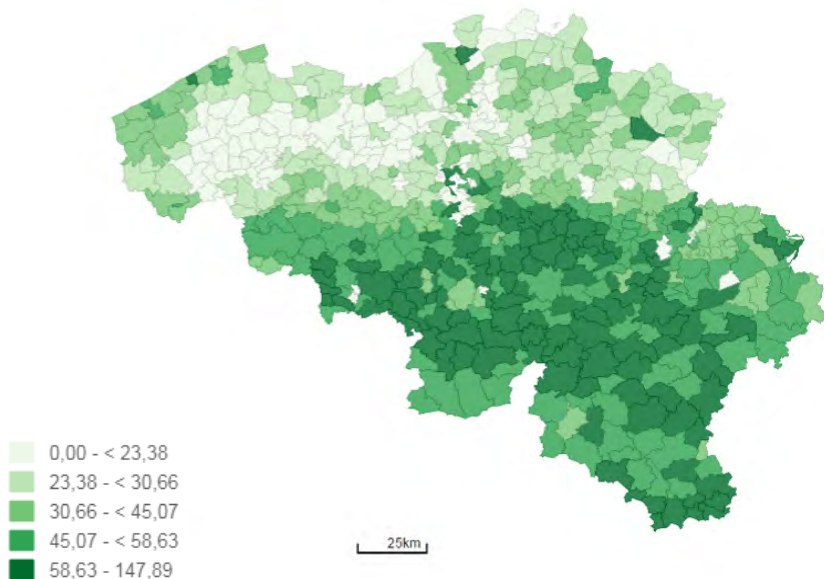


B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse en Belgique. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 38 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus ou moins triplé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 26,5 ha en 2018) qu'en Wallonie (de 20,7 ha à 57,6 ha).

24

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2018 (en ha)



Agriculture et horticulture

Moyens de production	1980	2000	2016	2018	2018/1980
Nombre d'exploitations	113.883	61.926	36.888	36.158	-68,2%
Main-d'œuvre	185.134	107.399	70.993	n.d.	-
dont main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement	7.139	9.962	19.802	n.d.	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.418.121	1.394.083	1.352.953	1.356.078	-4,4%
Main-d'œuvre/exploitation	1,63	1,73	1,92	n.d.	-

Animaux (x 1000)

Bovins	3.054	3.042	2.503	2.398	-21,5%
dont vaches laitières et allaitantes	1.113	1155	988	942	-15,4%
Porcins	5.173	7.369	6.179	6.209	+20,0%
Volailles	23.144	40.637	43.223	48.163	+108,1%
dont poules	12.813	15.232	14.248	15.142	+18,2%
dont poulets de chair	9.833	24.498	28.306	32.327	+228,8%

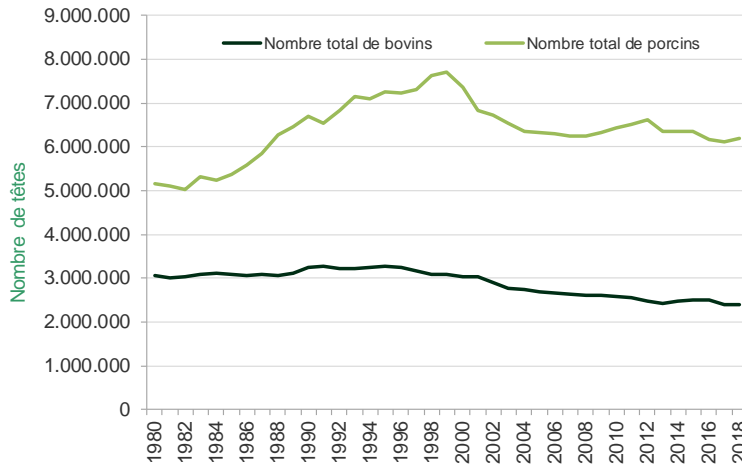
n.d. : Non disponible.

Agriculture et horticulture (suite)

Cultures (en ha)	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Céréales pour le grain	341.639	337.015	305.434	304.516	-0,3%
Froment d'hiver	198.626	204.789	182.825	181.810	-0,6%
Orge d'hiver	44.213	52.266	42.574	38.998	-8,4%
Maïs cultivé pour la graine	58.397	52.100	49.005	53.987	10,2%
Cultures industrielles	87.058	91.407	99.773	101.688	1,9%
Betteraves sucrières	52.347	55.536	62.470	62.696	0,4%
Pommes de terre	78.685	89.210	92.854	93.331	0,5%
Légumineuses	2.743	2.909	3.422	3.822	+11,7%
Cultures fourragères	266.837	272.150	274.794	287.184	+4,5%
Maïs fourrager	173.336	168.737	171.278	179.744	+4,9%
Prairies temporaires	80.886	90.454	90.946	93.150	+2,4%
Légumes en plein air	43.526	46.667	49.791	49.890	+0,2%
Cultures permanentes	22.539	23.049	23.484	23.679	+0,8%
Prairies permanentes	475.959	478.430	467.837	479.635	+2,5%
Cultures sous serres	2.058	2.120	2.165	2.308	+6,6%
Jachères	8.972	9.167	8.802	9.227	+4,8%

En 38 ans, le nombre moyen de bovins par exploitation bovine est passé de 38,5 têtes à 129. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1980, on comptait en moyenne 124 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.465 têtes, 12 fois plus qu'en 1980 !

Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique



C | Déchets

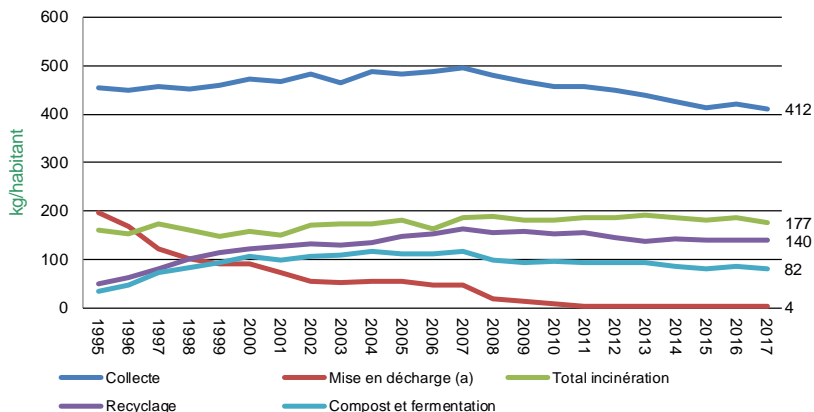
Après des années de tendance baissière, la production de déchets municipaux s'est stabilisée ces trois dernières années et s'établissait en 2017 à 412 kg/habitant.

On observe peu de fluctuations en ce qui concerne le traitement, si ce n'est au niveau de la quantité de déchets incinérés qui diminue entre 2016 et 2017 de 188 à 177 kg/habitant.

28

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.

Déchets municipaux: collecte, élimination et recyclage en kg/habitants



(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2017)

en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Collecte	4.613	4.830	5.052	4.953	4.643	4.746	4.659
Décharge (a)	2.004	936	583	87	40	38	41
Incinération	1.637	1.622	1.885	1.975	2.050	2.113	2.002
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	1.885	2.014	2.065	1.964
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	90	36	48	38
Recyclage	513	1.245	1.547	1.672	1.584	1.575	1.580
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.173	1.057	900	966	924
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Collecte	455	472	484	457	414	421	412
Décharge (a)	198	91	56	8	4	3	4
Incinération	162	158	180	182	183	188	177
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	174	180	183	173
Incinération sans récupération d'énergie	92	14	11	8	3	4	3
Recyclage	51	122	148	154	141	140	140
Compostage ou fermentation	36	107	112	97	80	86	82

(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

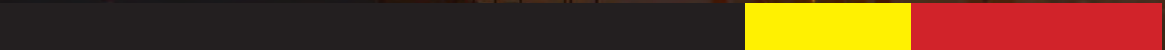
(b) : Population au 1^{er} janvier.

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.





● ● ● *Economie*



A | Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 450,5 milliards d'euros en 2018. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2% de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,8% de celui de l'Union européenne..

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

On distingue le PIB au prix du marché et le PIB au coûts des facteurs. Le PIB au prix du marché est le concept le plus fréquemment utilisé et tient compte des impôts et subsides, alors qu'ils sont exclus du PIB au coût des facteurs.

Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)

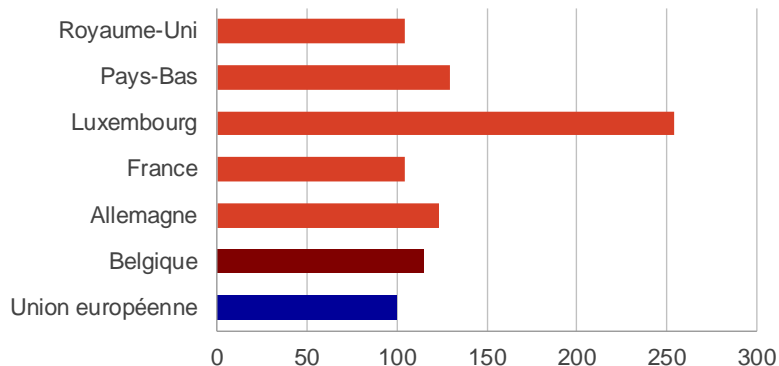
	2014	2015	2016	2017	2018
Union européenne	14.071.550	14.829.109	14.962.242	15.393.393	15.890.387
Belgique	400.087	411.103	424.605	439.175	450.506
Allemagne	2.927.430	3.030.070	3.134.100	3.244.990	3.344.370
France	2.149.765	2.198.432	2.234.129	2.295.063	2.353.090
Luxembourg	49.825	51.579	53.303	55.299	58.869
Pays-Bas	671.560	690.008	708.337	738.146	774.039
Royaume-Uni	2.287.867	2.611.924	2.403.383	2.337.971	2.393.693

Source : Eurostat (version du 30-08-2019).

Comme dans les autres Etats membres, le PIB par habitant de la Belgique a augmenté en 2018 par rapport à 2017, après correction de la parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 15 points le niveau moyen de l'Union européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat en 2018 (EU-28=100)



Source : Eurostat (version du 01-08-2019).

En 2018, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,4% après correction des variations de prix. Notre pays faisait ainsi moins bien que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 2,0%.

34

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers le temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

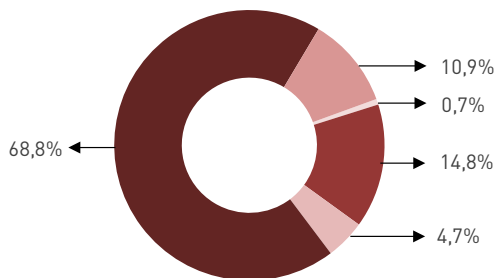
Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Union européenne	0,3	1,8	2,3	2	2,5	2,0
Zone euro	-0,2	1,4	2,1	1,9	2,4	1,9
Belgique	0,2	1,3	1,7	1,5	1,7	1,4
Allemagne	0,4	2,2	1,7	2,2	2,5	1,5
France	0,6	1	1,1	1,1	2,3	1,7
Luxembourg	3,7	4,3	3,9	2,4	1,5	2,6
Pays-Bas	-0,1	1,4	2	2,2	2,9	2,6
Royaume-Uni	2,0	2,9	2,3	1,8	1,8	1,4

Source : Eurostat (version du 30-08-2019).

La ventilation du PIB belge montre que la croissance de l'activité économique est due principalement à la progression des secteurs des services, de l'industrie et des autres composantes.

Ventilation du produit intérieur brut (2018)



- Agriculture, sylviculture et pêche
- Industrie
- Construction
- Services
- Autres composantes

Source : Institut des Comptes Nationaux (version du 2-09-2019).

La Belgique reste une économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB s'élève à 68,8%.

Au sein du secteur des services, le commerce, les transports et l'horeca représentaient la plus grande part en 2018 avec 25,1% de la production totale. Venaient ensuite l'administration publique et l'éducation et les services aux entreprises avec 18,9%.

36

Des indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB) sont élaborés par le Bureau fédéral du Plan et sont consultables sur le site internet <http://www.indicators.be>.

Les indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB) informent sur les problématiques sociales, environnementales et économiques. Ensemble, ils décrivent l'évolution du bien-être des personnes et le développement de la société belge.

Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants
(en millions d'€, données brutes)

	Croissance					
	2008	2016	2017	2018	2018/2008	2018/2017
Agriculture, sylviculture et pêche	2.507	2.696	2.908	3.093	+23,4%	+6,4%
Industrie et énergie	59.012	62.965	65.623	66.870	+13,3%	+1,9%
Construction	18.057	19.952	20.519	21.392	+18,5%	+4,3%
Services	237.434	293.630	302.785	310.083	+30,6%	+2,4%
Commerce, transports et horeca	67.269	74.850	76.566	77.978	+15,9%	+1,8%
Information et communication	12.890	15.527	16.304	17.143	+33,0%	+5,2%
Activités financières	15.086	24.266	24.150	24.188	+60,3%	+0,2%
Activités immobilières	29.126	32.534	33.695	34.498	+18,4%	+2,4%
Services aux entreprises	39.967	54.185	56.863	58.584	+46,6%	+3,0%
Administration publique et enseignement	44.498	55.657	57.340	58.643	+31,8%	+2,3%
Santé publique et bien-être social	21.661	28.175	29.234	30.147	+39,2%	+3,1%
Autres services	6.937	8.436	8.633	8.903	+28,3%	+3,1%
Autres composantes	37.057	45.362	47.340	49.068	+32,4%	+3,6%
Produit intérieur brut aux prix du marché	354.066	424.605	439.175	450.506	+27,2%	+2,6%

Source : Institut des Comptes Nationaux (version du 2-09-2019)

B | Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme plus soutenu en Belgique entre 2012 et 2018 que la moyenne européenne. La hausse est moins prononcée en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne. Par contre, le Royaume-Uni a connu une progression plus significative que la Belgique.

38

En 2018, l'inflation en Belgique atteignait un niveau supérieur à la moyenne européenne. Tous les pays voisins, à l'exception du Royaume-Uni, ont enregistré un taux d'inflation plus faible en 2018 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2015 =100)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Inflation 2018
Union européenne	97,9	99,4	99,9	100	100,3	102,0	103,9	1,9%
Belgique	97,7	98,9	99,4	100	101,8	104,0	106,4	2,3%
Allemagne	97,0	98,6	99,3	100	100,4	102,1	104,0	1,9%
France	98,3	99,3	99,9	100	100,3	101,5	103,6	2,1%
Luxembourg	97,6	99,3	99,9	100	100,0	102,2	104,2	2,0%
Pays-bas	97,0	99,5	99,8	100	100,1	101,4	103,0	1,6%
Royaume-Uni	96,1	98,5	100	100	100,7	103,4	105,9	2,5%

Source : Eurostat (version du 01 -08-2019).

Les indices des niveaux de prix permettent de mesurer les écarts de niveau général des prix entre les pays. Par rapport aux pays voisins, le niveau des prix en Belgique était légèrement plus bas qu'au Pays-Bas en 2018. La France et l'Allemagne étaient moins chères tandis que le niveau des prix était plus élevé au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE28 =100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur à 100, le pays concerné est relativement cher par rapport à la moyenne de l'UE.

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-28=100)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Union européenne	100	100	100	100	100	100
Belgique	108,7	106,8	104,5	108,8	110,8	111,1
Allemagne	103,2	101,8	100,6	103,2	104,0	104,3
France	107,4	106,7	105,3	108,0	109,4	110,3
Luxembourg	120,4	120,8	118,0	123,0	125,8	126,6
Pays-Bas	108,9	109,5	107,3	111,2	112,1	112,1
Royaume-Uni	116,5	123,0	134,1	122,2	116,4	116,5

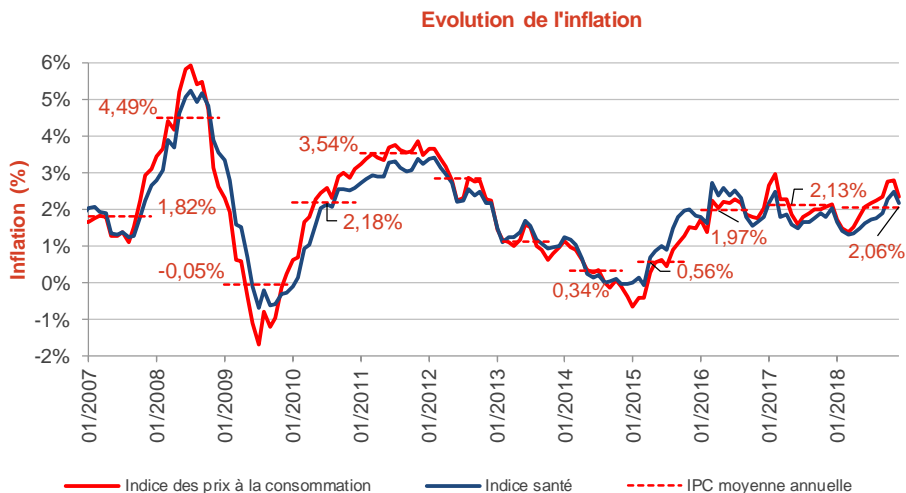
Source : Eurostat (version du 01 -08-2019).

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2018 pour atteindre 107,24. Sur base annuelle, l'inflation a baissé de 2,13% en 2017 à 2,06% en 2018.

Indices des prix à la consommation (IPC) (base 2013=100) et inflation en Belgique

	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2007	87,04	1,82	84,25	87,67	87,10	91,56	87,90	88,88	87,59
2008	90,95	4,49	89,16	92,88	88,85	93,30	91,22	91,21	91,29
2009	90,90	-0,05	90,10	90,36	91,38	95,17	92,50	92,95	91,83
2010	92,88	2,18	91,49	93,22	92,68	96,22	93,74	94,20	93,37
2011	96,17	3,54	93,71	98,12	94,74	97,26	96,15	95,91	96,22
2012	98,90	2,84	96,51	100,81	97,74	98,74	98,55	98,17	98,77
2013	100,00	1,11	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
2014	100,34	0,34	99,88	98,96	102,14	102,09	100,67	101,22	100,40
2015	100,90	0,56	101,18	98,00	104,42	103,07	102,22	102,61	101,45
2016	102,89	1,97	104,03	99,24	107,22	104,02	104,95	104,78	103,58
2017	105,08	2,13	105,30	102,03	109,39	105,11	106,80	106,30	105,49
2018	107,24	2,06	107,58	104,55	111,28	106,16	108,58	107,88	107,35

En 2018, l'indice santé se situait au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants car les carburants ne sont pas repris dans le panier de l'indice santé (voir p.43). Une hausse des carburants ne serait donc pas non plus prise en compte.



Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation

présent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. «pain et céréales» pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés «témoins».

Quand ce panier est-il établi ?

Depuis janvier 2014, le panier de l'indice est adapté chaque année. Ce changement a pour objectif d'éviter que le panier de l'indice ne devienne moins actuel, avec pour conséquence une diminution de la représentativité de l'indice des prix à la consommation calculé. Depuis janvier 2014, l'indice des prix à la consommation

n'est plus un indice à base fixe mais un indice en chaîne. Dans le cas d'un indice en chaîne, la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe, mais entre la période actuelle et une période intermédiaire. En pratique, cette méthode revient à comparer les prix des 12 mois de l'année en cours avec les prix de décembre de l'année précédente. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaîne), on obtient une série à long terme avec une période de référence fixe, qui est actuellement 2013 = 100.

Où les relevés de prix sont-ils effectués?

Les prix sont relevés dans diverses localités réparties à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Les enquêteurs relèvent les prix dans chaque localité. Le service central traite ensuite ces relevés pour obtenir un indice pour la Belgique. Des données sont aussi collectées de manière centralisée. Des données administratives sont ain-

si utilisées notamment pour le calcul de l'indice de l'électricité et du gaz naturel. Depuis 2015, des données de scanning des supermarchés sont également exploitées pour certaines parties du panier..

Importance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé

Un autre indice, l'indice santé, est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé qui sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

C | Indice des prix à la production

En 2018, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a augmenté pour atteindre 116,0. Sur base annuelle, il s'agit d'une inflation de +5,2% contre +8,5% en 2017 et -1,4% en 2016.

La hausse de l'inflation des années précédentes s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2018. Elle atteint ainsi un niveau plus élevé qu'en 2013. Hors énergie, l'inflation de l'indice des prix à la production s'élevait à +2,1% en 2018 contre +4,7% en 2017 et -0,1% en 2016.

44

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010 =100)

Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2014	110,5	110,5	109,8	109,0	109,0	109,4	
2015	101,4	102,8	104,5	104,8	105,8	105,3	
2016	97,1	96,4	97,7	97,7	100,1	101,7	
2017	110,5	110,9	110,0	110,0	109,1	107,9	
2018	113,8	113,1	112,9	113,1	114,5	115,6	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2014	108,8	108,4	108,3	108,2	106,8	103,6	108,5
2015	104,3	102,5	102,6	102,3	101,8	99,5	103,1
2016	102,0	101,9	103,4	105,9	107,2	108,8	101,7
2017	107,9	108,8	110,0	111,7	113,3	113,3	110,3
2018	116,3	116,9	117,4	120,2	120,5	118,3	116,0

Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2014	110,4	110,0	109,3	107,6	107,4	107,7	
2015	101,2	102,5	104,3	104,0	104,8	104,4	
2016	97,4	96,3	97,7	96,8	99,4	100,9	
2017	110,4	110,6	109,8	109,2	108,3	107,4	
2018	114,6	114,2	114,0	113,9	115,3	116,4	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2014	106,7	106,4	106,5	107,0	106,1	103,2	107,4
2015	103,4	102,2	102,8	102,5	102,1	100,1	102,9
2016	101,1	100,7	102,2	104,8	106,3	108,1	101,0
2017	107,1	108,0	109,4	112,0	113,9	113,8	110,0
2018	117,6	118,3	119,3	123,6	124,6	122,0	117,8

45

Marché extérieur

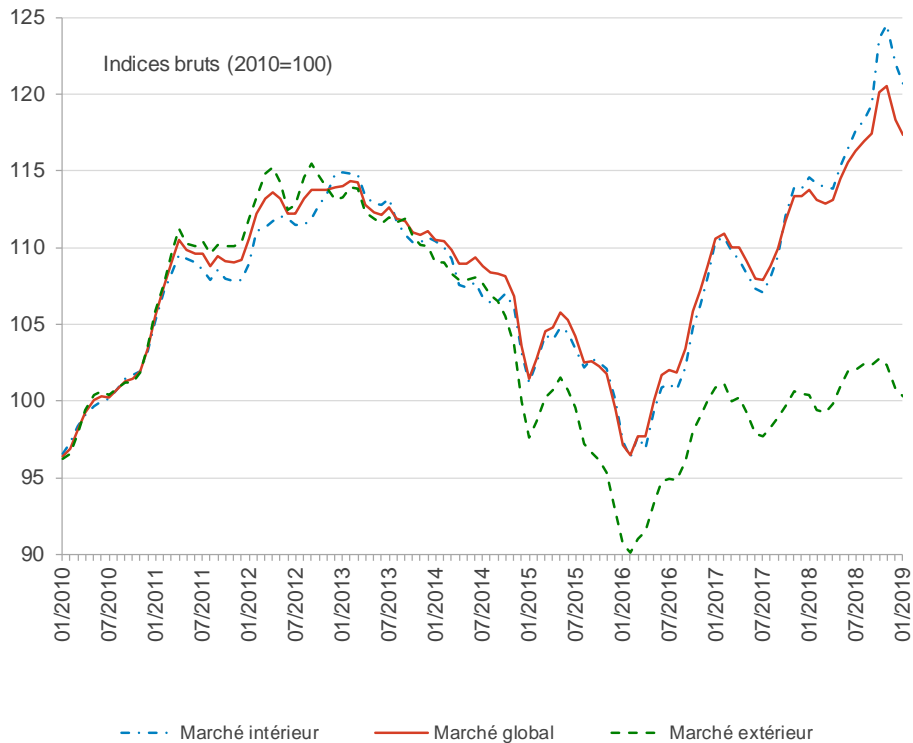
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2014	109,0	109,0	108,3	107,9	107,9	108,1	
2015	97,6	98,7	100,2	100,7	101,5	100,7	
2016	90,7	90,1	91,0	91,5	93,4	94,8	
2017	100,9	101,1	100,0	100,2	99,3	97,8	
2018	100,4	99,4	99,2	99,8	100,9	101,9	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2014	107,6	106,9	106,5	105,6	103,7	100,0	106,7
2015	99,5	97,2	96,7	96,2	95,4	92,8	98,1
2016	95,0	94,8	96,1	98,0	99,0	100,1	94,5
2017	97,7	98,2	98,9	99,7	100,6	100,5	99,6
2018	102,0	102,4	102,3	102,8	102,3	100,8	101,2

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination met en évidence une inflation de 7,1% en 2018, contre 8,9% en 2017 pour le marché intérieur et une inflation de 1,6% en 2018, contre 5,4% en 2017 pour le marché extérieur. Cela s'explique par l'évolution des prix des produits énergétiques qui, après une tendance à la baisse en 2014-2015, ont poursuivi leur tendance haussière des années précédentes.

46

Le repli des indices de prix à la production à partir de 2014 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz. Le redressement depuis 2016 provient en partie des biens intermédiaires et des produits énergétiques. Ce phénomène est plus prononcé sur le marché intérieur.

Ensemble de l'industrie, à l'exclusion de la construction

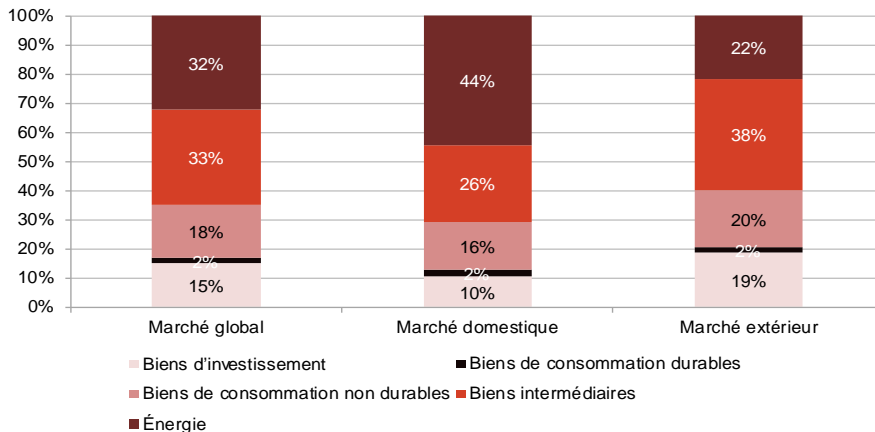


Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

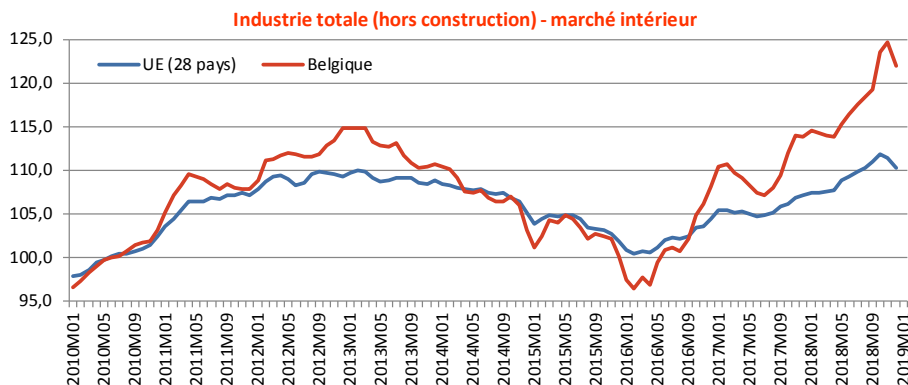
Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

48

Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production - 2018



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire. L'indice belge est toutefois davantage influencé par les prix de l'énergie. L'Union européenne affiche également une inflation positive et en hausse, soit 3,6% en 2018 contre 3,5% en 2017.



Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises

et en tenant compte de toutes les caractéristiques déterminant le prix des produits, telles que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct, qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010.

L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

D | Démographie des entreprises

Les cinq secteurs les plus représentés au niveau de la population des assujettis à la TVA

Ce chapitre analyse la population des entreprises assujetties à la TVA. Ci-dessous les entreprises sont ventilées selon l'activité (selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2) et, ensuite, selon la classe de taille sur la base du nombre de salariés.

52

Pour la période 2016-2017, les trois plus grands secteurs sont le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (section G), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M) et la construction (section F). L'hébergement et la restauration (section I) et les autres activités de services (section S) complètent le top 5 jusqu'en 2017. En 2018, l'hébergement et la restauration cède la cinquième position aux activités de services administratifs et de soutien (Section N).

En 2018, la section M est plus importante que la section G en termes de nombre d'entreprises actives, alors qu'en 2017 ces deux sections étaient plus ou moins équivalentes. La section M a gagné en importance dans la population des entreprises assujetties à la TVA entre 2016 et 2018 pour atteindre la première place. Ce phénomène est dû à l'enregistrement obligatoire à la Banque-Carrefour des Entreprises depuis juin 2016, des administrateurs, délégués à la gestion journalière, gérants, liquidateurs et membres d'un comité de direction qui agissent par la voie d'une personne morale.

La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et les analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation. Les avocats sont assujettis à la TVA depuis le 1er janvier 2014.

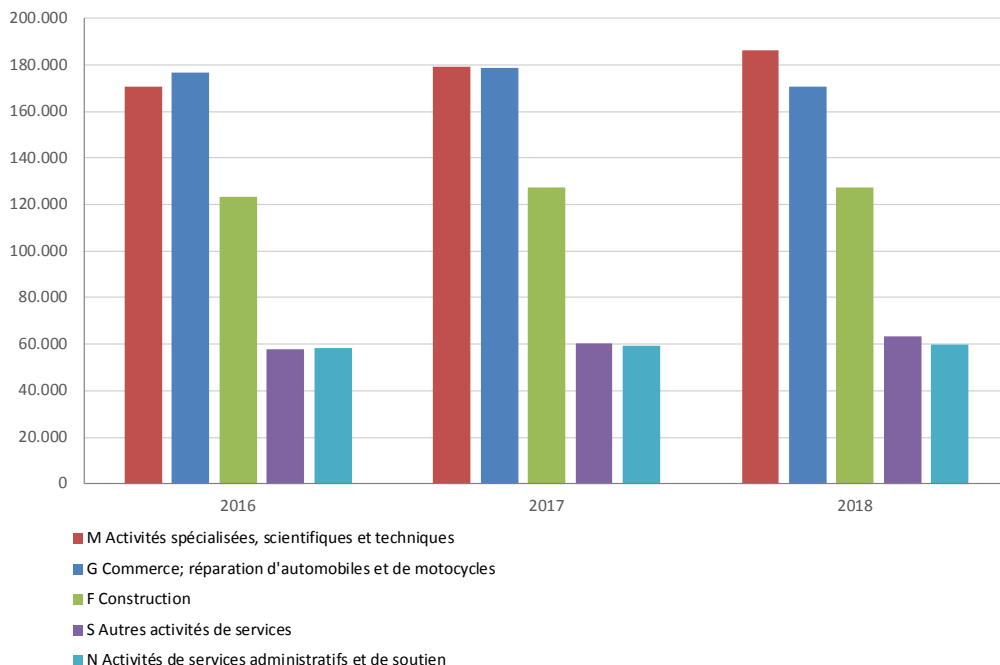
La section S reprend les activités des associations: syndicats patronaux ou de salariés, organisations ou associations professionnelles, philosophiques, politiques ou religieuses.

La section N recouvre les activités de location ou de location-bail de bien meubles , les activités liées à l'emploi (ex. : agences de recrutement, d'intérim ou de casting), les agences de voyage et services connexes, les services liés à la sécurité et aux enquêtes privées, les services relatifs aux bâtiments (ex. nettoyage industriel) et aménagement paysager et les activités administratives et de soutien aux entreprises (services bureautiques, call-center,..).

Assujettis TVA

Nombre d'entreprises actives des 5 secteurs les plus représentés en Belgique en 2018

53

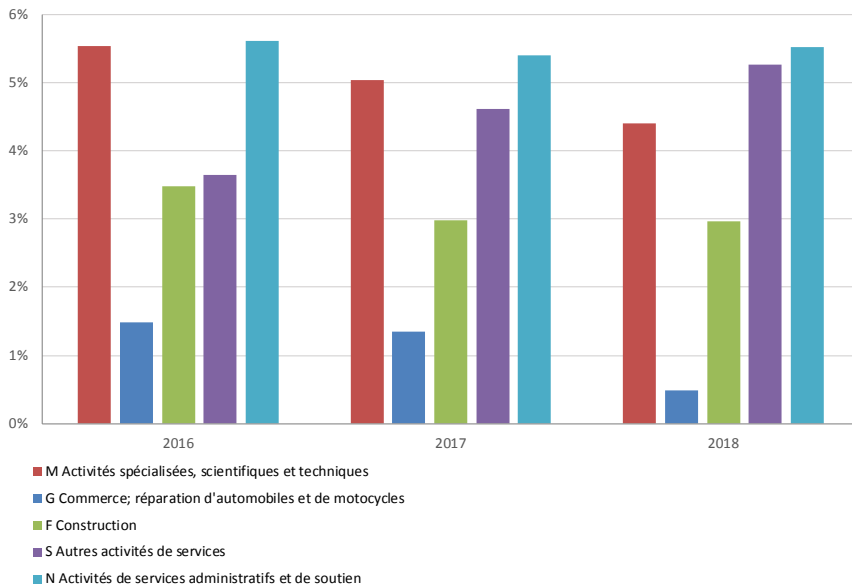


Le graphique ci-après montre, pour les cinq secteurs d'activité les plus peuplés en entreprises, par année, la différence entre les taux de création et de radiation d'entreprises. Un pourcentage positif indique donc que, proportionnellement, plus d'entreprises ont été créées que radiées dans un secteur.

Assujettis TVA

54

Différence entre taux de création et de radiation des 5 secteurs les plus représentés en Belgique en 2018



Le secteur qui, en 2016 et 2017, a connu la plus forte croissance en chiffres absolus est celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques (section M). Il s'agissait d'une augmentation artificielle toutefois compte-tenu de l'enregistrement obligatoire à la banque-carrefour des entreprises, des administrateurs ou délégués à la gestion journalière, gérants, liquidateurs et membres d'un comité de direction qui agissent par la voie d'une personne morale. En 2018, c'est dans les activités de services administratifs et de soutien que la croissance est la plus importante.

Le secteur des autres activités de services (section S) a aussi connu une croissance positive en 2018 par rapport à 2017. Il occupe actuellement la seconde position en terme de croissance, juste après les activités de services administratifs et de soutien.

Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, la construction et l'horeca affichent également plus de créations d'entreprises que de cessations mais dans une moindre mesure.

Même si leur importance dans la population des entreprises assujetties à la TVA est plus réduite, on retrouve également de fortes croissances dans les secteurs de l'information et de la communication (section J), des arts, spectacles et activités récréatives (section R).

Emploi dans les dix secteurs les plus représentés quantitativement

Le tableau ci-dessous présente la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2018 par classe de taille en terme d'emploi pour les dix secteurs comptant le plus grand nombre d'entreprises. Les définitions suivantes sont utilisées:

- Les «très grandes entreprises» occupent un nombre de salariés supérieur à 500.
- Les «grandes entreprises» ont entre 50 et 499 salariés.
- Les «PME» regroupent quant à elles les entreprises de 1 à 49 salariés.

Au sein des dix secteurs comptant le plus d'entreprises assujetties à la TVA en 2018 :

- 81,1% des entreprises n'occupent aucun salarié;
- 18,3% des entreprises appartiennent à la catégorie des PME ;
- Les grandes et très grandes entreprises représentent seulement 0,5% et 0,05% de la population observée.

Les grandes et très grandes entreprises sont principalement actives dans l'industrie. On y retrouve ainsi 34,3% des très grandes entreprises telles que définies ci-dessus et 30,1% des grandes entreprises.

La part des grandes et très grandes entreprises est pratiquement identique (22,1% versus 19,1%) dans le secteur du commerce (y compris la réparation d'automobiles et de motocycles). Les PME sont le plus représentées dans le commerce avec une part de 30%. On peut dès lors en conclure qu'à partir de 50 salariés, l'importance du secteur du commerce diminue.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur 2018

	Aucun salarie	Très grandes entre- prises	Grandes entre- prises	Pme	Total
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	165.282	28	464	21.566	187.340
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	130.731	76	965	47.726	179.498
F - Construction	105.060	17	511	25.745	131.333
S - Autres activités de services	55.014	3	92	8.661	63.770
N - Activités de services administratifs et de soutien	51.719	100	478	8.845	61.142
I - Hébergement et restauration	39.683	10	154	20.173	60.020
C - Industrie manufacturière	35.271	136	1.318	13.716	50.441
J - Information et communication	44.315	25	268	5.759	50.367
A - Agriculture, sylviculture et pêche	45.164		25	3.711	48.900
R - Arts, spectacles et activités récréatives	32.785	2	97	3.418	36.302
Total général	705.024	397	4.372	159.320	869.113
Représentativité classe	81,12	0,05	0,50	18,33	100,00

57

Assujettis à la T.V.A., version du 19-07-2019

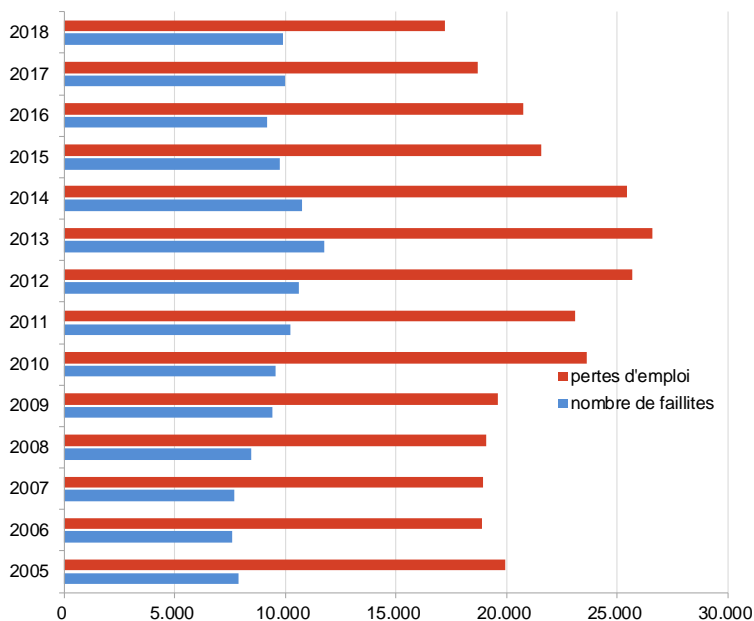
E | Faillites

En 2018, 9.878 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une légère diminution de 0,9% par rapport à 2017. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a diminué, passant de 18.698 en 2017 à 17.199 en 2018, soit une baisse de 8,0%.

En 2018, les grandes et moyennes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) n'ont pas été nombreuses à faire faillite : 18 en 2018 contre 33 en 2017. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a baissé de 1,88 à 1,74.

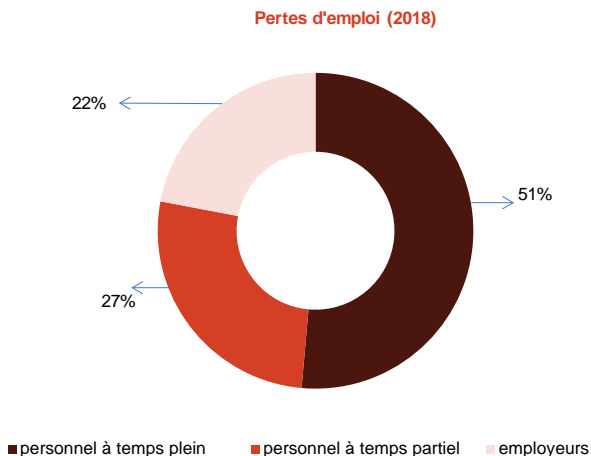
58

Evolution du nombre de faillites et pertes d'emploi



Au total, 8.842 emplois à temps plein (-11,6%) et 4.570 emplois à temps partiel (-4,7%) sont passés à la trappe. 3.787 employeurs salariés (-2,9%) ont également perdu leur travail.

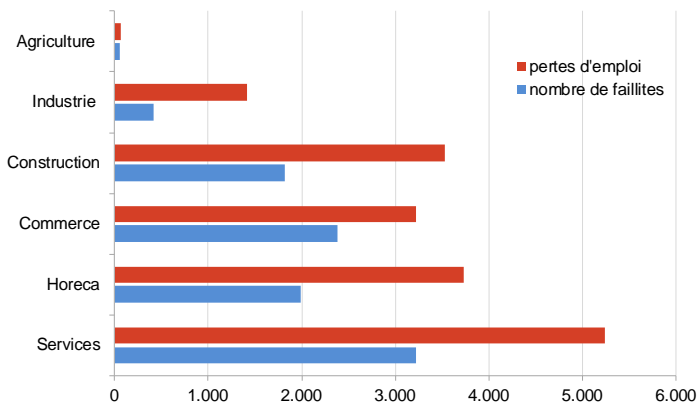
L'Horeca a connu, en 2018, la plus grande diminution du nombre de faillites. Elles y ont en effet baissé de 2.133 à 1.992 unités (-6,6%), l'industrie extractive, énergie et industrie manufacturière a connu une baisse (417 ; -6,5%). On a aussi enregistré une diminution dans le commerce (2.385 ; -6,0%). La plus grande augmentation du nombre de faillites a été enregistrée dans le transport et autres services (3.216 ; +5,4%). On note également des augmentations dans l'agriculture et pêche (53 ; +3,9%) et dans la construction (1.815 ; +3,6%).



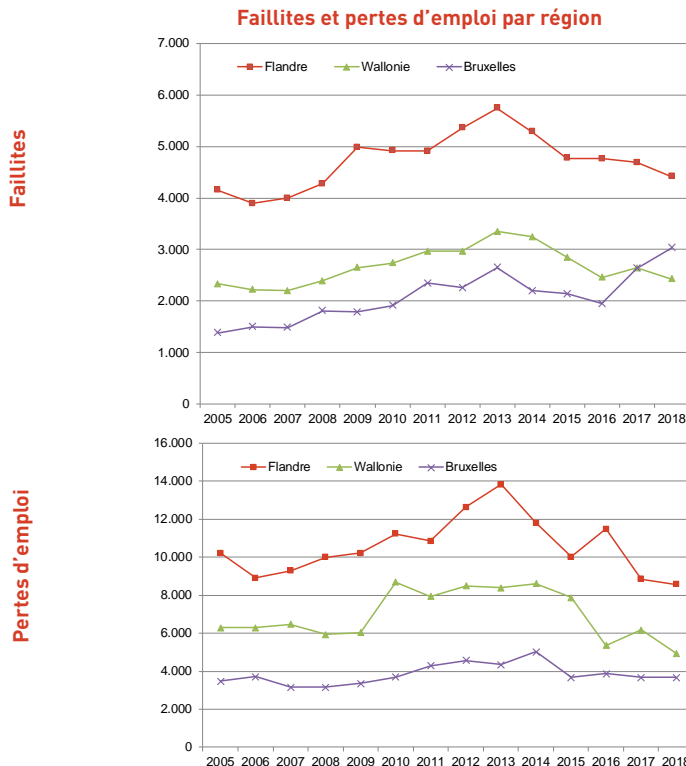
Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2018

	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	53	67	1,3
Industrie	417	1.418	3,4
Construction	1.815	3.525	1,9
Commerce	2.385	3.225	1,4
Horeca	1.992	3.729	1,9
Services	3.216	5.235	1,6

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2018)



La Région Bruxelles-Capitale a enregistré la plus forte augmentation du nombre de faillites (3.033 ; +14,9%). En Wallonie, le nombre de faillites a connu une diminution (2.430 ; -8.0%), tandis qu'en Flandre on observe également une diminution (4.415 ; -5.8%).

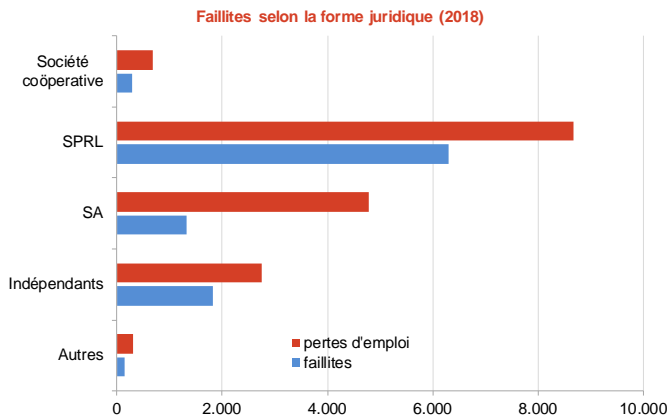


Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les SA présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

Faillites selon la forme juridique (2018)

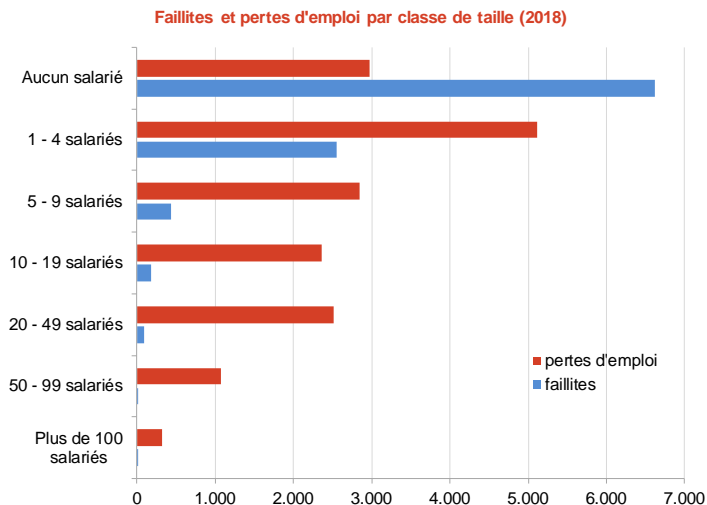
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Sociétés coopératives	283	691	2,4
Indépendants	1.832	2.745	1,5
SA	1.317	4.780	3,6
SPRL	6.306	8.679	1,4
Autres	140	304	2,2

62



L'année dernière, 2 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 9 en 2017. On observe aussi une forte diminution des faillites dans les entreprises avec 50-99 salariés (-33,3%). Par contre, on observe une augmentation significative dans les entreprises avec 20-49 salariés (+16,2%).

Comme en 2017, plus de la moitié des emplois (63,6%) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.

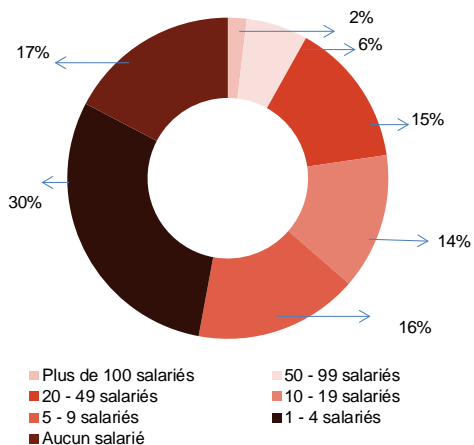


Faillites et pertes d'emploi : évolution 2017-2018

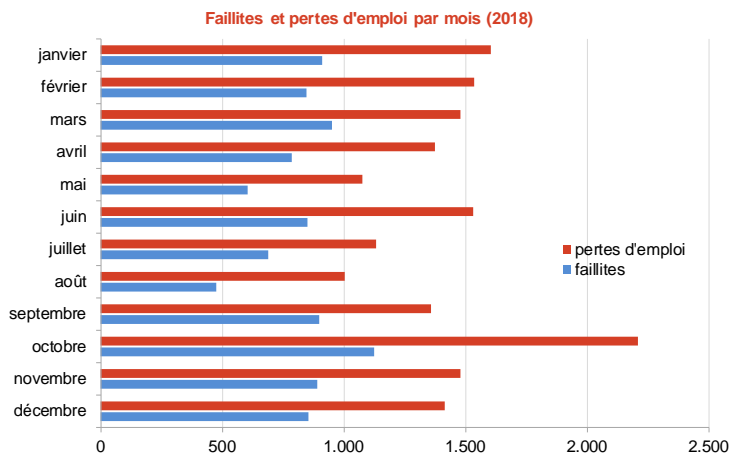
	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	-77,8%	-78,6%
50-99 salariés	-33,3%	-35,5%
20-49 salariés	16,2%	15,9%
10-19 salariés	1,1%	-0,9%
5-9 salariés	2,6%	2,2%
1-4 salariés	-1,0%	1,2%
Aucun salarié	-1,1%	-5,2%

64

Pertes d'emploi par classe de taille (2018)



En 2018, le mois d'octobre a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.125.



F I Structure des entreprises

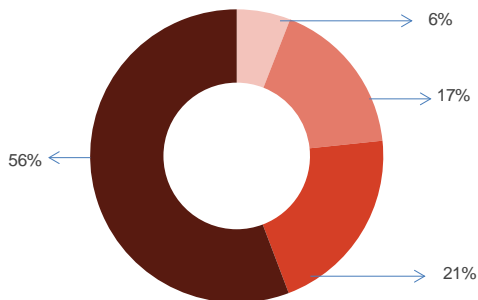
66

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

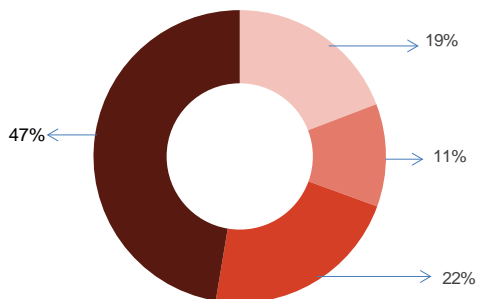
En 2016, l'économie marchande non financière comptait 611.708 entreprises et 2.802.427 personnes occupées en Belgique. 56% des entreprises et 47% des personnes occupées sont actives dans le secteur des services.

Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (21%) que d'emplois (22%).

Entreprises (2016)



Personnes occupées (2016)

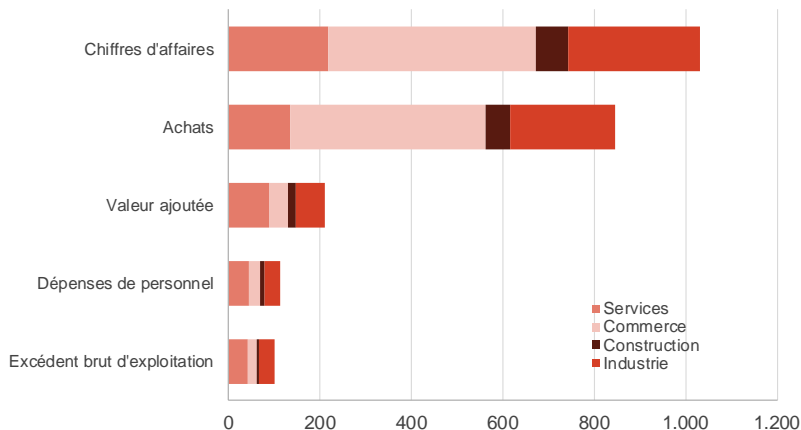


■ Industrie ■ Construction ■ Commerce ■ Service

L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6%), mais pas en nombre de personnes occupées (19%). Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne plus de personnes par entreprise que les autres secteurs, soit 14,8 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,8 pour le commerce, à 3,9 pour les services et à 3,0 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 454 et 427 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 87 milliards d'euros, 45 milliards d'euros et 43 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2016) (en milliards €)



Les «achats» représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le «chiffre d'affaires» est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La «valeur ajoutée» correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les «coûts de personnel» équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

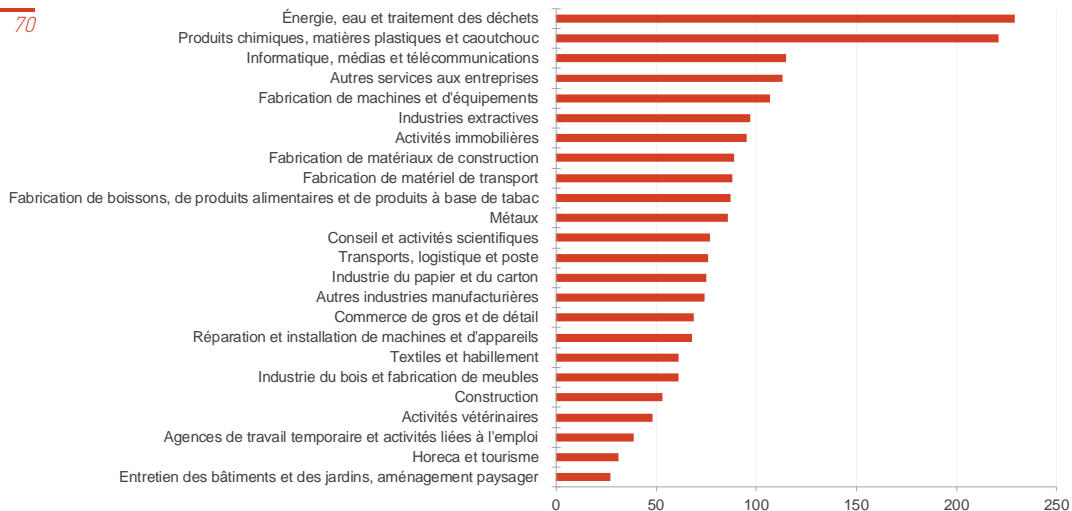
«L'excédent brut d'exploitation» s'obtient en déduisant les «coûts de personnel» de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur. Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 86.917 euros par personne occupée, allant de 27.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 229.000 euros pour le secteur de l'énergie, l'eau et le traitement des déchets. Au sein du secteur des services, il existe une grande diversité. En effet, le secteur « informatique, médias et télécommunications » présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que « l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins » affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » détient une valeur élevée, tandis que le groupe « industrie du bois et fabrication de meubles » possède une valeur moindre.

Les coûts moyens de personnel sont les moins élevés dans le secteur des activités vétérinaires (21.000 euros) et les plus importants dans le secteur des « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » (87.000 euros) et affichent une moyenne de 54.000 euros par salarié. Il est étonnant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

Valeur ajoutée par personne occupée (en 1.000 €) (2016)



Dépenses de personnel par salarié (en 1.000 €) (2016)







● ● ● ● *Immobilier
et construction*

A | Prix de l'immobilier

Le prix médian d'une maison de type fermé ou demi-fermé s'élevait à 200.000 euros pour l'ensemble de l'année 2018. Le prix médian d'une maison de type ouvert était de 285.000 euros.

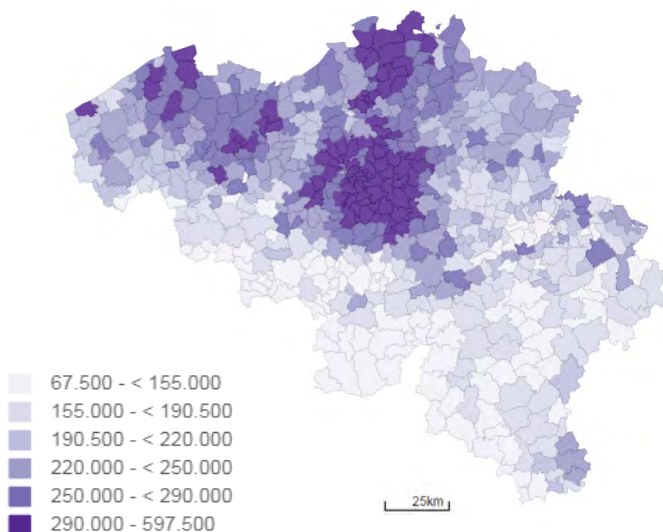
Le prix médian est le prix par rapport auquel 50% des maisons vendues sont moins chères et 50% plus chères. Le résultat obtenu est plus solide et mieux comparable au fil du temps. Les prix médians subissent en effet moins d'impact de prix de vente extrêmes.

En 2018, 50% des appartements coûtaient moins de 182.000 euros et 50% coûtaient plus cher.

Nombre de transactions et prix médian

	2010	2015	2016	2017	2018
Maisons de 2 ou 3 façades (de type fermé + demi-fermé)					
- nombre de transactions	54.877	50.201	58.389	60.521	62.876
- Prix médian (euros)	160.000	175.000	185.000	190.000	200.000
Maisons de 4 façades ou plus (de type ouvert)					
- nombre de transactions	23.993	23.904	27.482	28.390	30.470
- Prix médian (euros)	240.000	260.000	271.501	277.000	285.000
Appartements					
- nombre de transactions	26.822	29.401	33.185	34.936	36.925
- Prix médian (euros)	150.000	169.000	170.000	177.500	182.000

Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2018 - Prix median (€)



75

La carte ci-dessus reflète les prix médians des maisons par commune au cours de l'année 2018 : plus la couleur est foncée, plus le prix médian y est élevé. La commune flamande la plus chère était Knokke-Heist avec un prix médian de 530.000 euros. Dans cette région, les maisons les moins chères se trouvaient à Renaix avec un prix médian de 140.000 euros.

Les maisons wallonnes les plus chères se situaient à Lasne (550.000 euros) et les moins chers à Hastière (67.500 euros).

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles présentait le prix médian le plus élevé avec 597.500 euros. Le prix médian le plus bas pour cette région a été enregistré dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean (249.000 euros).

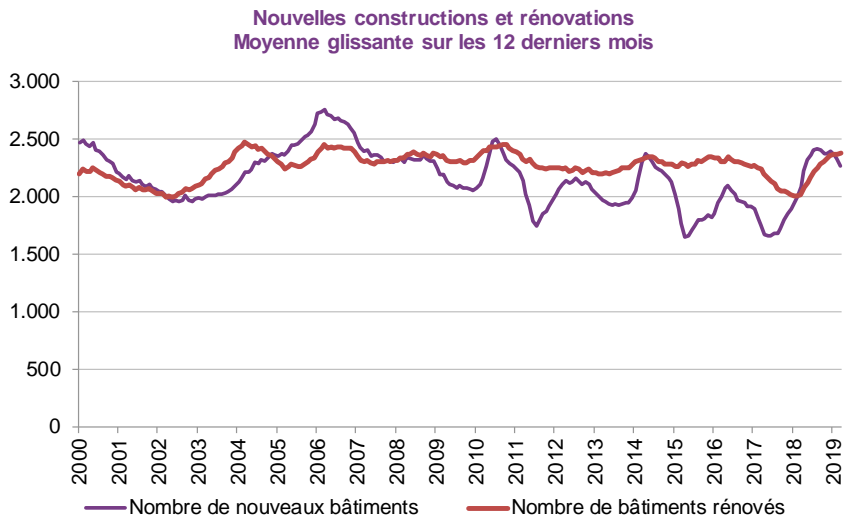
B | Permis de bâtir

Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, il était question en 2018 d'une hausse de 26,2% au niveau des logements unifamiliaux et de 22,9% au niveau des appartements. La rénovation de bâtiments résidentiels affiche une hausse de 16,6%.

76

Le marché non résidentiel se traduit, quant à lui, par une augmentation de 35,5% pour les nouvelles constructions et par une baisse du nombre de rénovations (1,2%).



Permis de bâtir

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
A. Nouveaux bâtiments						
Bâtiments résidentiels						
Nombre de bâtiments résidentiels	23.862	25.553	21.916	22.962	22.737	28.745
- Région de Bruxelles-Capitale	234	272	215	199	209	157
- Région flamande	16.928	18.798	15.514	16.696	15.964	21.997
- Région wallonne	6.700	6.483	6.187	6.067	6.564	6.591
Nombre de logements	49.141	54.903	46.181	50.977	50.344	62.508
- Nombre de bâtiments avec un logement	21.065	22.277	19.136	19.953	19.149	24.172
- Nombre d'appartements	28.076	32.626	27.045	31.024	31.195	38.336
Bâtiments non résidentiels						
Nombre de bâtiments non résidentiels	4.461	4.475	4.276	3.983	4.083	5.534
B. Rénovation						
Nombre de transformation de bâtiments résidentiels	27.280	27.444	28.172	27.229	24.282	28.303
Nombre de transformation de bâtiments non-résidentiels	4.730	4.652	5.094	5.350	4.103	4.055

Permis de bâtir, version du 30-08-2019

C | Inventaire des bâtiments en Belgique

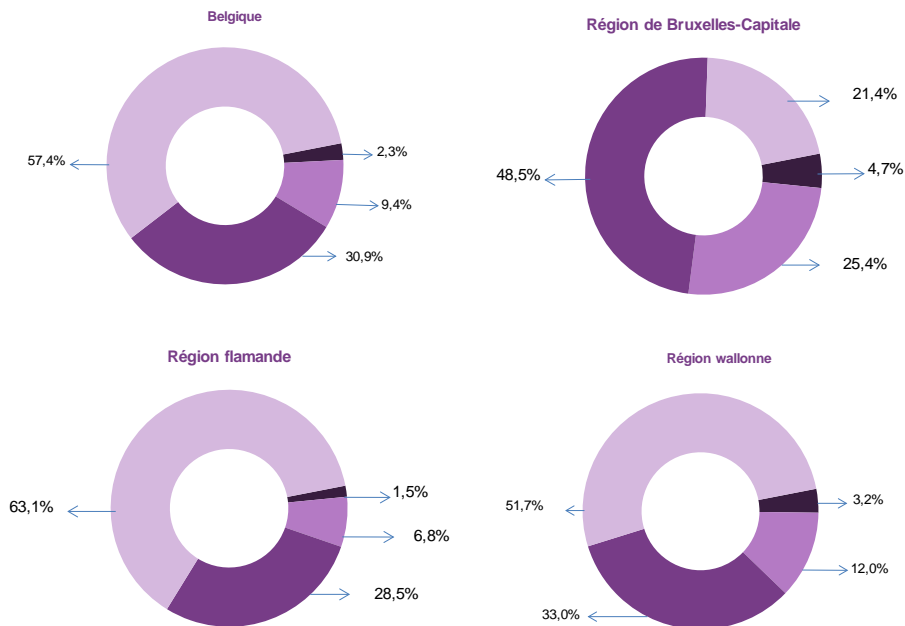
Au 1er janvier 2018, la Belgique comptait 4.532.027 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments a augmenté de 13,5% en Belgique. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 23,3% pour atteindre 5.464.481 unités. En Région flamande, on recense 24,7% de logements en plus et 14,3% de bâtiments en plus. La Région wallonne compte, quant à elle, 23,4% de logements en plus et 13,9% de bâtiments en plus. En Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+0,9%) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 15,9%.

Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2018)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.611	2.673.410	1.664.006	4.532.027
Nombre de bâtiments construits après 1981	12.640	833.286	343.142	1.189.068
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.713	33.137	43.408	83.258
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m ² à 64 m ²	36.658	150.688	160.603	347.949
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m ² à 104 m ²	69.896	629.793	440.819	1.140.508
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	30.807	1.394.280	691.533	2.116.620
Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	127.939	1.726.400	876.150	2.730.489
Nombre de logements	577.200	3.179.395	1.707.886	5.464.481

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 31,2% des bâtiments ont été construits après 1981, contre 20,6% en Wallonie et seulement 6,5% en Région de Bruxelles-Capitale.

Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2018)



- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m²
- Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m²





● ● ● ● ● *Mobilité
et transport*

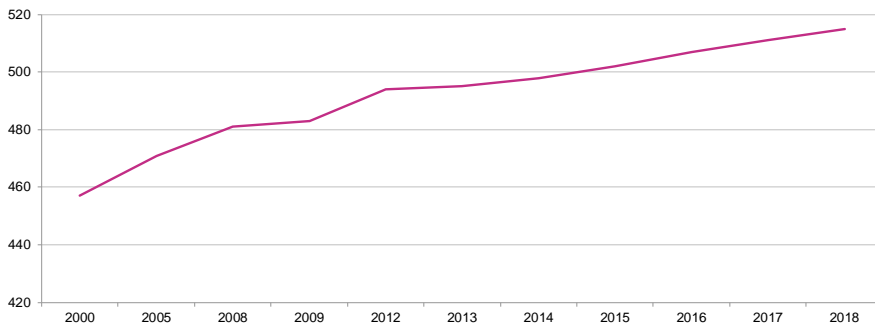
A | Véhicules

Par rapport à 2000, l'ensemble du parc de véhicules en 2018 (en ce compris les motocycles) a progressé de 31,4%, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 25,1%. En comparaison avec la situation au 1er août 2017, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont légèrement augmenté (respectivement +1,5% et +1,2%).

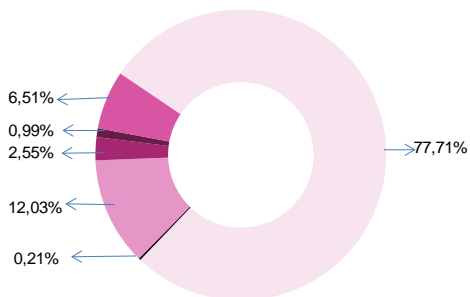
En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. En 2018, il s'agit d'une voiture pour 1,94 habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. Depuis 1991, la densité automobile a augmenté de près de 30%.

82

Densité automobile :
voitures particulières pour 1.000 habitants

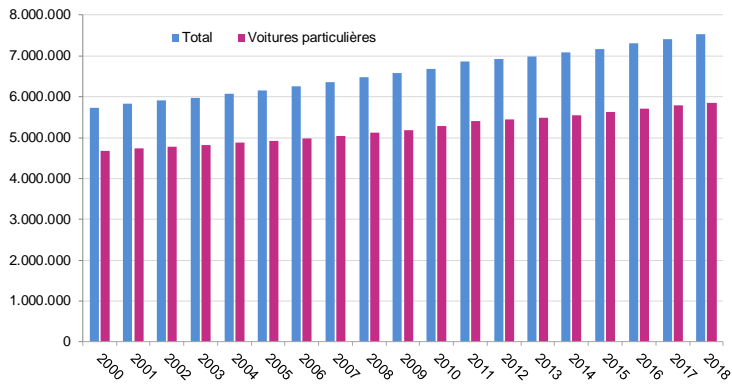


Parc de véhicules (2018)



- Voitures particulières
- Autobus et autocars
- Transport de marchandises (camions, tracteur routiers et camionnettes)
- Tracteurs agricoles
- Véhicules spéciaux
- Motocycles

Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhicules

Au 1 ^{er} août de l'année	2000	2010	2017	2018	Evolution 2018/2000	Evolution 2018/2017
Parc de véhicules	5.735.034	6.689.065	7.419.405	7.533.172	+31,4%	+1,5%
Voitures particulières	4.678.376	5.276.283	5.785.447	5.853.782	+25,1%	+1,2%
Autobus et autocars	14.722	16.226	16.062	16.125	+9,5%	+0,4%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	502.979	690.837	826.742	856.096	+70,2%	+3,6%
Tracteurs routiers	45.452	46.673	47.478	50.230	+10,5%	+5,8%
Tracteurs agricoles	162.123	177.989	189.938	192.187	+18,5%	+1,2%
Véhicules spéciaux	53.544	62.142	71.754	74.257	+38,7%	+3,5%
Motocycles	277.838	418.915	481.984	490.495	+76,5%	+1,8%
Habitants par voiture particulière au 1 ^{er} août	2,19	2,05	1,96	1,94		

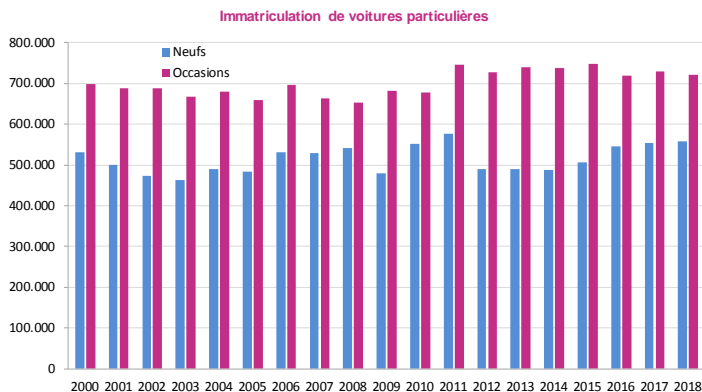
Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à 40 km/h ou plus, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul de 2012 à 2014 pour ensuite reprendre depuis 2015.

Au niveau des véhicules neufs, le nombre d'immatriculations augmente pour la plupart des catégories en 2018 en comparaison de 2017.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules.



Immatriculation de véhicules

	2000	2010	2017	2018	Evolution 2018/2000	Evolution 2018/2017
Immatriculation de véhicules neufs	626.344	642.086	668.658	677.793	+8,2%	+1,4%
Voitures particulières	531.640	551.661	553.692	557.487	+4,9%	+0,7%
Autobus et autocars	1.150	1.020	871	1.062	-7,7%	+21,9%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	60.261	56.793	80.943	82.864	+37,5%	+2,4%
Tracteurs	5.521	3.409	5.904	6.629	+20,1%	+12,3%
Tracteurs agricoles	3.087	2.860	4.300	4.470	+44,8%	+4,0%
Motocyclettes	24.685	26.343	22.948	25.281	+2,4%	+10,2%
Immatriculation de véhicules d'occasion	783.010	776.324	849.022	841.086	+7,4%	-0,9%
Voitures particulières	697.755	676.572	729.865	719.999	+3,2%	-1,4%
Autobus et autocars	965	768	1.197	2.752	+185,2%	+129,9%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	73.181	87.584	105.333	105.662	+44,4%	+0,3%
Tracteurs	5.232	3.568	4.842	5.061	-3,3%	+4,5%
Tracteurs agricoles	5.877	7.832	7.785	7.612	+29,5%	-2,2%

Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les motocycles sont tous les motocycles roulant à 40 km/h ou plus, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

La forte augmentation des bus est due à la réimmatriculation des bus des TEC à la suite d'une réorganisation.

B | Transport de marchandises

Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul entre 2001 et 2012 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées.

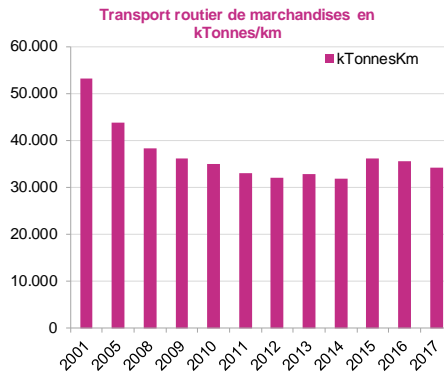
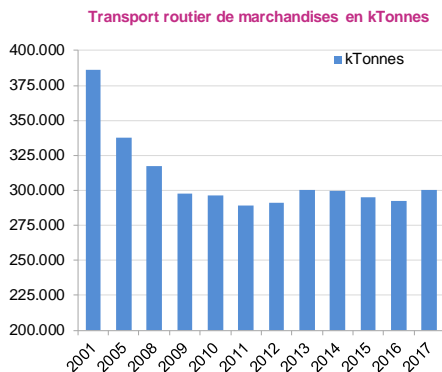
Par rapport à 2016, le nombre de tonnes transportées en 2017 a connu une augmentation de 2,6% et le nombre de tonnes-kilomètres une diminution de 3,8%.

En 2017, on observe une baisse de respectivement 5,5% et 10,8% par rapport à 2008.

87

Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	2008	2010	2015	2016	2017	2017/2016	2017/2008
Tonnes	1.000 t	317.599	296.149	295.008	292.429	300.076	2,6%	-5,5%
Tonnes/ km	mIn tkm	38.356	35.001	36.077	35.579	34.219	-3,8%	-10,8%



C | Navigation maritime

Navigation maritime

	2011	2012	2013	2017	2018	2018 /2017
Navires entrants (a)	28.306	26.795	25.000	25.172	25.758	+2,33%
Navires sortants (a)	29.262	27.649	25.439	26.138	26.737	+2,29%
Cargaison (x 1.000t)	102.543	101.789	104.157	117.801	122.303	+3,82%
Déchargement (x 1.000t)	128.375	120.705	122.724	140.027	147.911	+5,63%
Passagers débarqués (x 1.000)	243	229	236	159	166	+4,40%
Passagers embarqués (x 1.000)	254	237	232	161	169	+4,97%

(a) : Y compris le transit extra-communautaire.

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. Après une période plus difficile en 2012, les volumes sont repartis à la hausse jusqu'à maintenant.

En 2018, la quantité totale de marchandises débarquées a continué de croître pour atteindre près de 148 millions de tonnes. La quantité de marchandises embarquées a progressé et est passée à 122 millions.

Le transport de passagers (hors croisières) a reculé longtemps mais les dernières années ont enregistré une stabilisation.

D | Accidents de la route

En 2018, on a dénombré 38.455 accidents de la route faisant au total 49.354 victimes dont 45.114 blessés légers, 3.636 blessés graves et 604 personnes ayant perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. Par rapport à 2017, cela représente une légère hausse du nombre d'accidents (+1,1%). Le nombre de décès dans les 30 jours suivant l'accident a baissé de 0,8%.

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

	1998	2005	2015	2016	2017	2018
Union européenne	123	93	51	50	49	
Belgique	147	104	65	56	54	53
Allemagne	95	65	43	39	39	
France	145	88	52	52	54	
Luxembourg	135	102	64	56	42	
Pays-Bas	73	50	37	37	36	
Royaume-Uni	61	55	28	28	28	

89

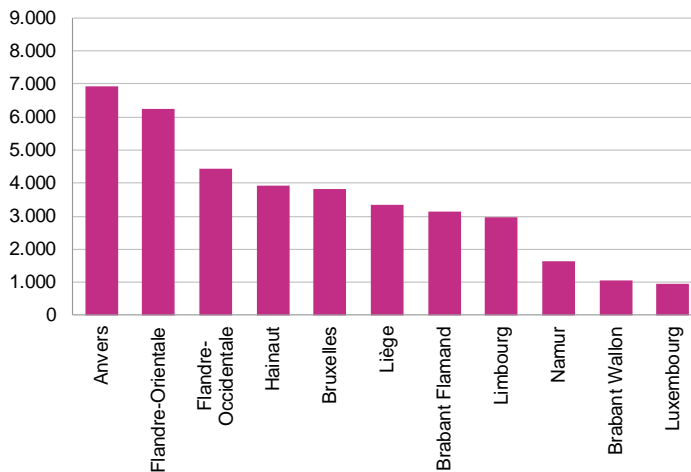
Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2005	2015	2016	2017	2018
Union européenne	58.982	45.888	26.132	25.643	25.257	
Belgique	1.500	1.131	762	670	609	604
Allemagne	7.792	5.361	3.459	3.206	3.180	
France	8.920	5.318	3.459	3.471	3.444	
Luxembourg	57	47	36	32	25	
Pays-Bas	1.066	750	531	533	535	
Royaume-Uni	3.581	3.336	1.804	1.860	1.856	

Source : Commission européenne.

En 2018, le nombre de blessés graves a diminué de 3,3% et le nombre de blessés légers a légèrement augmenté (+0,9%) par rapport à 2017.

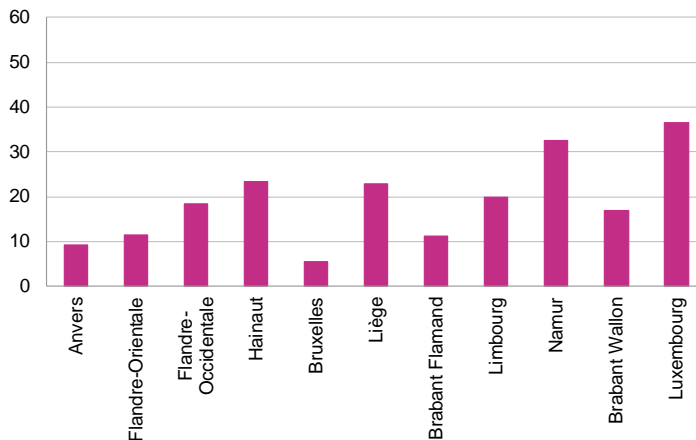
Nombre d'accidents selon les provinces - 2018



Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

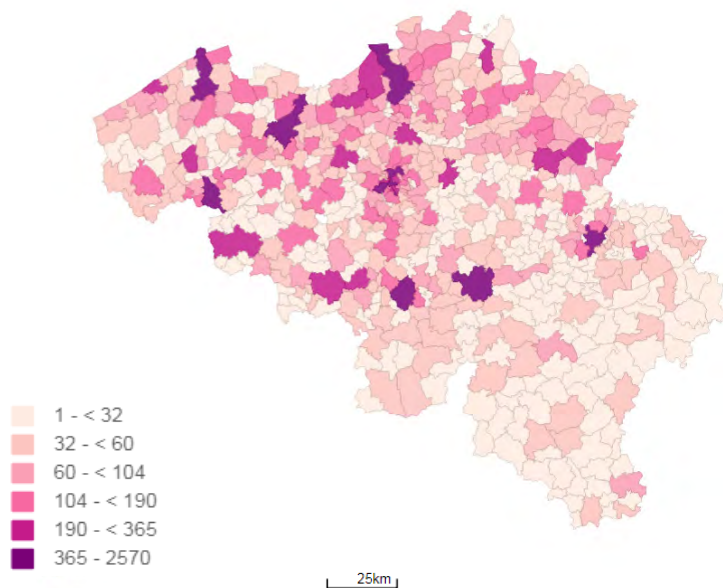
Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Namur, de Luxembourg, de Liège et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2018

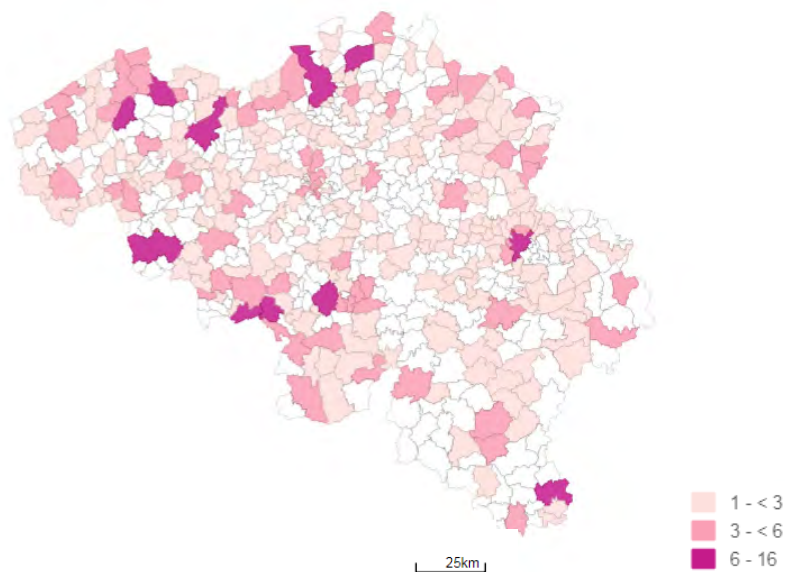


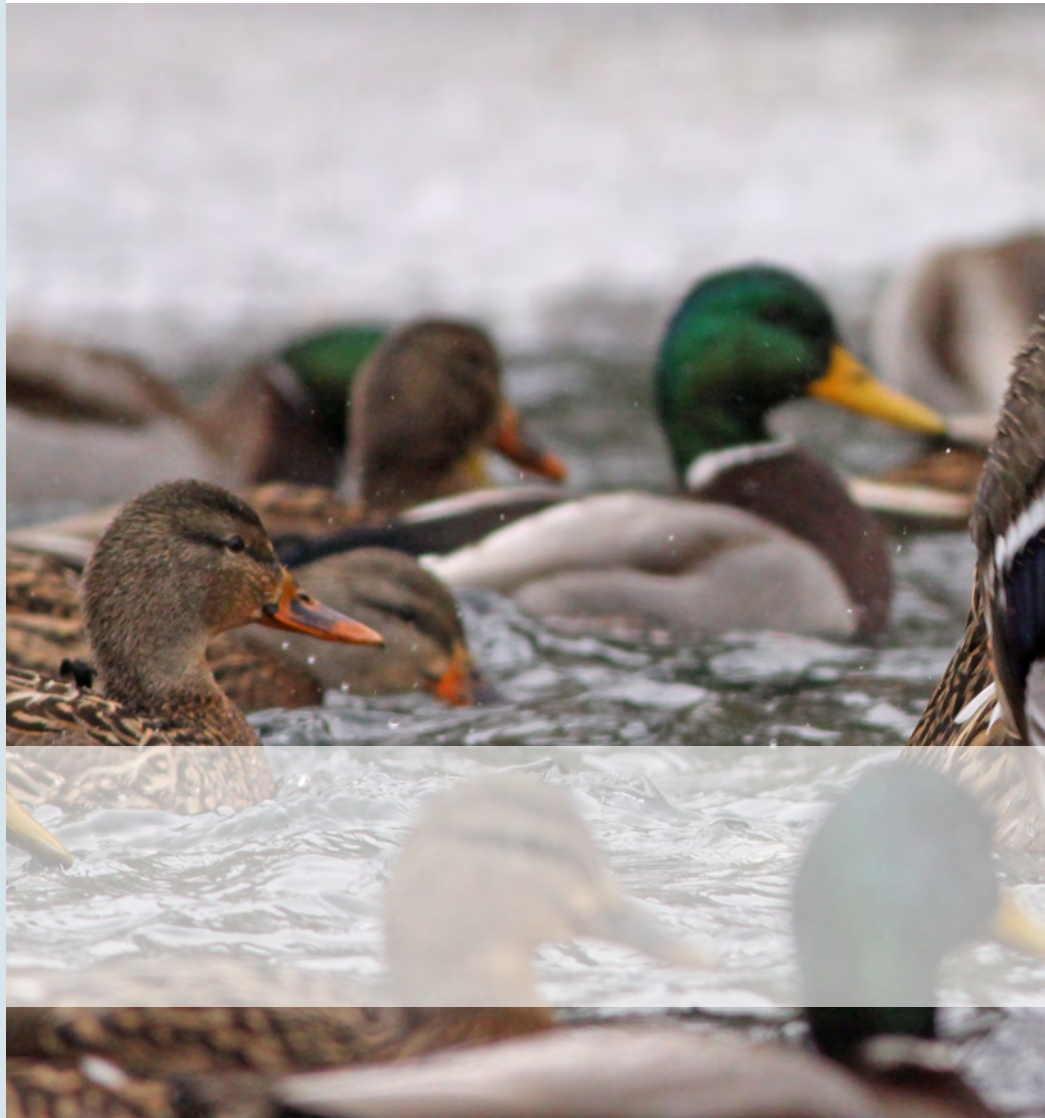
Nombre d'accidents par commune en 2018

92



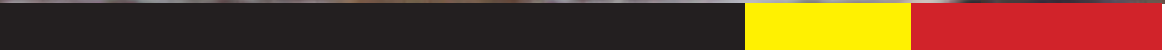
Nombre de tués 30 jours par commune 2018







● ● ● ● ● ● *Société*

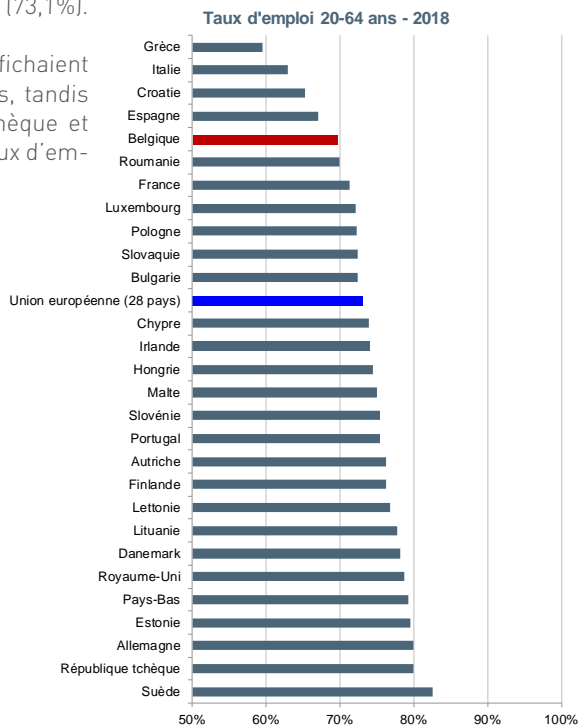


A | Emploi et taux d'emploi

En 2018, 69,7% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (73,1%).

La Grèce, l'Italie et la Croatie affichaient les taux d'emploi les plus faibles, tandis que la Suède, la République tchèque et l'Allemagne enregistraient les taux d'emploi les plus élevés.

96



Source : Eurostat.

Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 25%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. 80,7% des personnes âgées de 25 à 49 ans sont occupées.

En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 60,4% exercent un emploi. Au cours des 2 dernières décennies, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge					
	2005	2010	2015	2017 (b)	2018
15-24 ans	27,3%	25,2%	23,4%	22,7%	25,0%
25-49 ans	80,1%	81,2%	79,2%	80,1%	80,7%
50-64 ans	45,8%	50,9%	55,5%	58,5%	60,4%
Total (15-64 ans)	61,1%	62,0%	61,8%	63,1%	64,5%

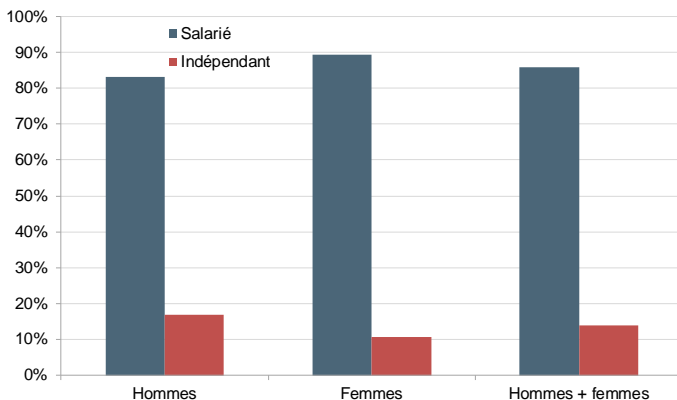
(b) : Rupture de série.

L'Enquête sur les Forces de Travail a fait l'objet d'une profonde réforme en 2017. Ainsi, depuis 2017, nous travaillons avec un panel rotatif et nous utilisons des méthodes d'interrogation plus rapides et plus modernes. La méthode de pondération a également été revue. Cela a entraîné une rupture dans les résultats. Les chiffres obtenus avec l'ancienne méthode ne sont dès lors plus comparables à ceux obtenus avec la nouvelle méthode.

Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (environ 4,755 millions), 4.088.000 travaillent en tant que salariés et 667.000 en tant qu'indépendants.

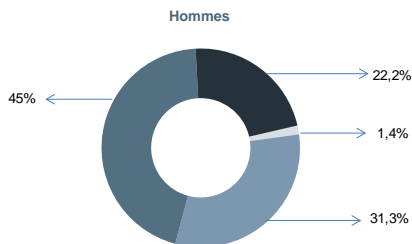
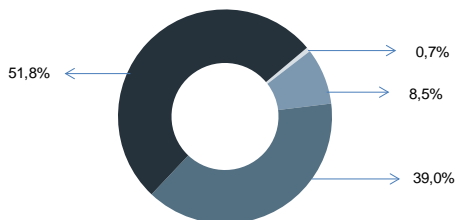
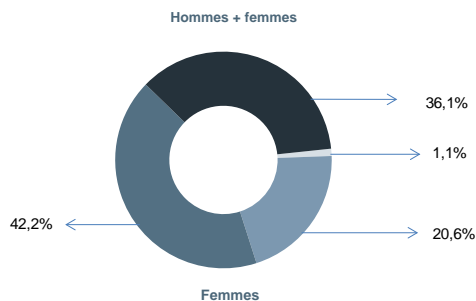
Les hommes travaillent plus souvent sous le statut d'indépendant que les femmes. Ainsi, 16,9% des hommes occupés sont indépendants contre 10,7% des femmes. En chiffres absolus, on dénombre quasiment deux fois plus d'hommes occupant un emploi d'indépendant que de femmes: 428.000 hommes et 239.000 femmes.

Salariés et indépendants en Belgique (2018)



Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie de ces personnes occupées. Ainsi, 42,2% de toutes les personnes occupées en 2018 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 36,1% de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,1% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).



La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur non marchand (quaternaire) séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans les soins de santé, l'enseignement ou encore l'administration publique.

Par ailleurs, 39% des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

45% des hommes occupés oeuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 31,3%, l'industrie se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes (22,2%). Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

- Secteur primaire
- Secteur secondaire
- Secteur tertiaire
- Secteur quaternaire

Les professions les plus courantes en Belgique sont employé de bureau (fonctions générales), vendeur en magasin, agent d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements, aide de ménage à domicile ainsi que professeur de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'employée de bureau (fonctions générales) arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

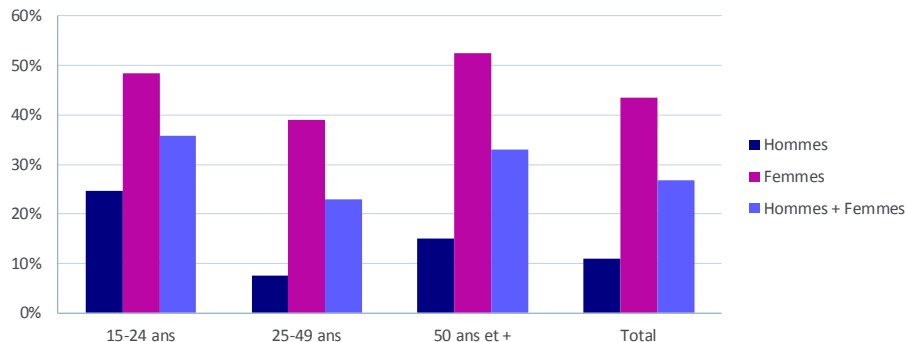
Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes) 2018

1. Employé de bureau, fonctions générales	181.097
2. Vendeur en magasin	152.234
3. Agent d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	119.302
4. Aide de ménage à domicile	119.252
5. Professeur de cours généraux (enseignement secondaire)	110.587

En 2018, 26,8% de tous les salariés travaillent à temps partiel. Ce régime de travail est surtout populaire chez les femmes. Ainsi, 43,5% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2018, contre 11% des salariés masculins.

Il y a de grandes différences entre hommes et femmes selon le groupe d'âge. Les salariés de 25 à 49 ans travaillent le moins à temps partiel : 7,5% des hommes et 39% des femmes. Chez les hommes, le plus haut pourcentage de temps partiel s'observe chez les jeunes de 15 à 24 ans dont 24,6% ne travaillent pas à temps plein. Le pourcentage chez les femmes de cette classe d'âge s'élève à 48,4%. 52,5% des femmes salariées de 50 ans et plus travaillent à temps partiel. Leurs confrères masculins sont 15,1% à travailler à temps partiel.

Salariés à temps partiel selon le sexe et la classe d'âge (2018)

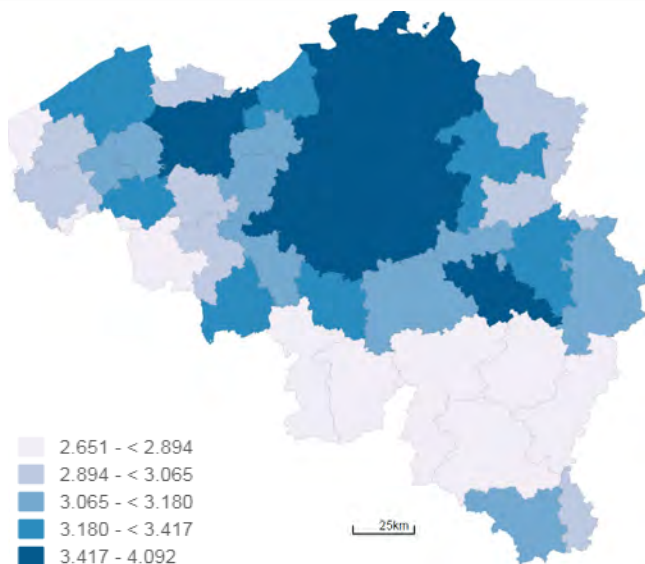


B | Salaire

En Belgique, un salarié à temps plein perçoit un salaire mensuel moyen de 3.489 euros brut (2016). Le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 4.092 euros, Bruxelles enregistre les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, Nivelles se révèle l'arrondissement bénéficiant des salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.651 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les moins élevés.

102

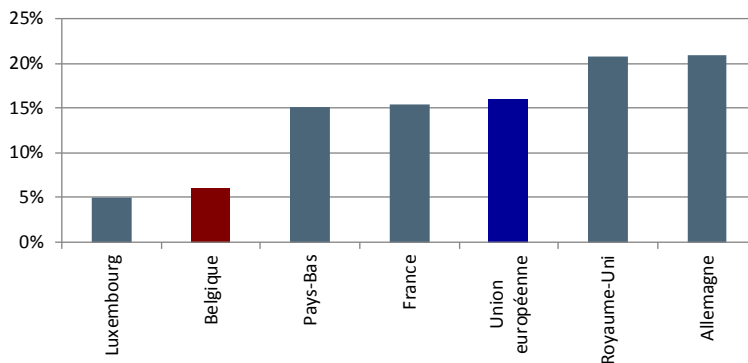
Salaire mensuel brut moyen en euro pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2016)



Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 6,0% de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

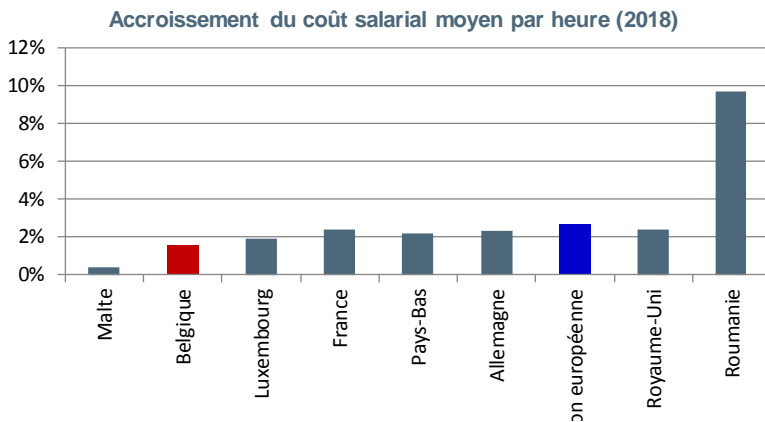
Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 21,0% inférieur à celui des hommes.

Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2017)



Source : Eurostat.

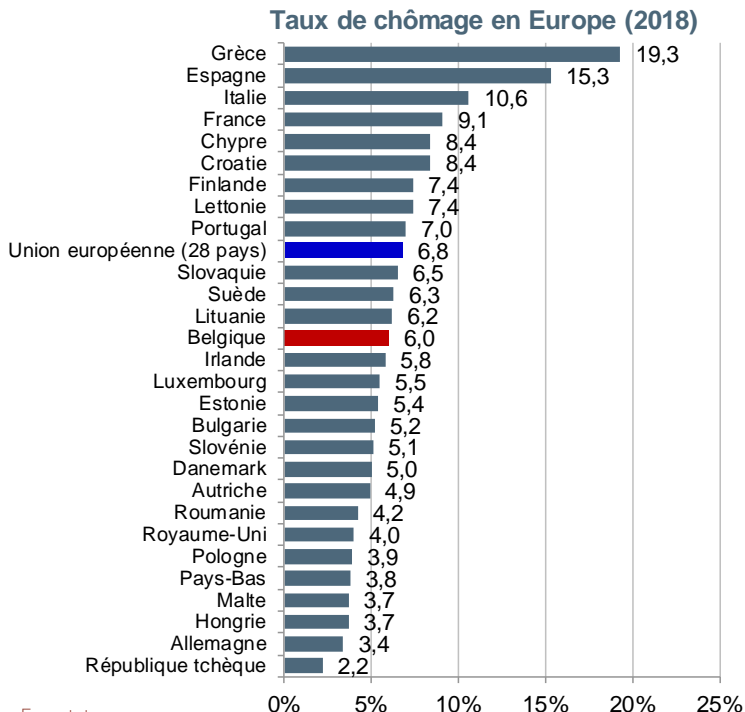
Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2018, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'oeuvre grimper de 1,6% en moyenne. Ce chiffre se situe en dessous de la moyenne européenne. La Roumanie connaît la plus forte hausse du coût de la main-d'oeuvre, soit +9,7%. De son côté, Malte ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'oeuvre augmente avec 0,4%.



Source : Eurostat.

C | Chômage et taux de chômage

Le taux de chômage dans l'Union européenne fluctue entre 2,2% (République tchèque) et 19,3% (Grèce) et s'élève en moyenne à 6,8%. En Belgique, 6% de la population active entre 15 et 64 ans était au chômage en 2018. Douze États membres de l'Union européenne présentent un taux de chômage supérieur à celui de la Belgique. La Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.

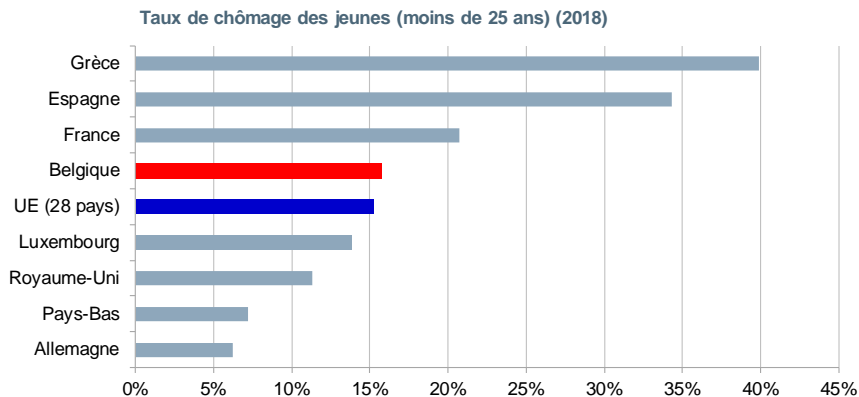


Source : Eurostat.

Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec un taux de 6,2%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. En Belgique, le taux de chômage des jeunes atteint 15,8% en 2018. Nos pays voisins connaissent un taux de chômage des jeunes moins élevé à l'exception de la France où il s'élève à 20,7%. La moyenne européenne s'élève à 15,2% en 2018.

106

Le taux de chômage des jeunes observé en Espagne est, avec 34,3%, deux fois plus élevé qu'en Belgique. En Grèce, le taux de chômage des jeunes est encore plus important. 39,9% de la population active de moins de 25 ans y était au chômage en 2018.



Source : Eurostat.

D | Population inactive

En 2018, la Belgique comptait 4.275.000 de personnes inactives de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuaient aucun travail rémunéré, ne recherchaient pas activement un emploi ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,87 million d'hommes et 2,40 millions de femmes. Plus de la moitié (52,9%) des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension (chômage avec complément d'entreprise), en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 21,6% de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 9%, les personnes en incapacité de travail 10,1% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 6,4%.

107

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 57,3% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 49,5% des femmes inactives. Seulement 1,3% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 15% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 361.000 femmes au foyer contre 25.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2018)

	Hommes		Femmes		Total	
Élèves et étudiants	457.032	24,4%	466.391	19,4%	923.423	21,6%
Femmes et hommes au foyer	24.920	1,3%	360.862	15,0%	385.783	9,0%
Personnes en incapacité de travail	189.827	10,1%	239.953	10,0%	429.781	10,1%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.074.203	57,3%	1.188.797	49,5%	2.263.000	52,9%
Autres inactifs	128.345	6,8%	144.497	6,0%	272.843	6,4%
Total	1.874.327	100,0%	2.400.500	100,0%	4.274.830	100,0%

E | Pauvreté

En Belgique, 16,4% des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2018, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.187 euros par mois pour une personne vivant seule et à 2.493 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2018)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	15,6%	17,2%	16,4%
0-15 ans	20,3%	20,1%	20,2%
16-64 ans	14,3%	16,1%	15,2%
65 ans et plus	15,4%	17,7%	16,7%
Actifs occupés	6,0%	4,3%	5,2%
Inactifs :	24,4%	26,5%	25,6%
Chômeurs	52,6%	46,1%	49,4%
Retraités	14,1%	14,5%	14,3%
Autres inactifs	32,2%	35,7%	34,4%
Niveau d'éducation : faible	26,3%	29,2%	27,8%
Niveau d'éducation : moyen	12,6%	16,6%	14,5%
Niveau d'éducation : élevé	6,9%	5,9%	6,4%

Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. L'occupation d'un emploi s'avère le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. En effet, le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 16,9% en 2017.

Risque de pauvreté (en %)					
	2010	2015	2016	2017	2018
Union européenne	16,5	17,3	17,3	16,9	-
Belgique	14,6	14,9	15,5	15,9	16,4
Allemagne	15,6	16,7	16,5	16,1	-
France	13,3	13,6	13,6	13,3	-
Luxembourg	14,5	15,3	16,5 (b)	18,7	-
Pays-Bas	10,3	11,6	12,7 (b)	13,2	-
Royaume-Uni	17,1	16,6	15,9	17 (b)	-

- = Pas encore disponible.

(b) = rupture de série

(p) = provisoire

Source : Eurostat. (version 20-06-2019)

Note explicative : la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, d'autres indicateurs ont été développés, comme la privation matérielle sévère.

Les personnes « en situation de privation matérielle sévère » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de pro-téines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, en 2018, 4,9% de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élève à 5,9% dans l'Union européenne. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (22,8% d'entre elles).

110

Privation matérielle sévère (en %)					
	2010	2015	2016	2017	2018
Union européenne	8,4	8,1	7,5	6,6 (e)	5,9 (p)
Belgique	5,9	5,8	5,5	5,1	4,9
Allemagne	4,5	4,4	3,7	3,4	3,4 (p)
France	5,8	4,5	4,4	4,1	4,7 (p)
Luxembourg	0,5	2	1,6 (b)	1,2	-
Pays-Bas	2,2	2,6	2,6 (b)	2,6	2,4 (p)
Royaume-Uni	4,8	6,1	5,2	4,1 (b)	4,6 (p)

- = Pas encore disponible.

(e) = estimé

(p) = provisoire

(b) = rupture de série

Source : Eurostat. (version 20-06-2019)

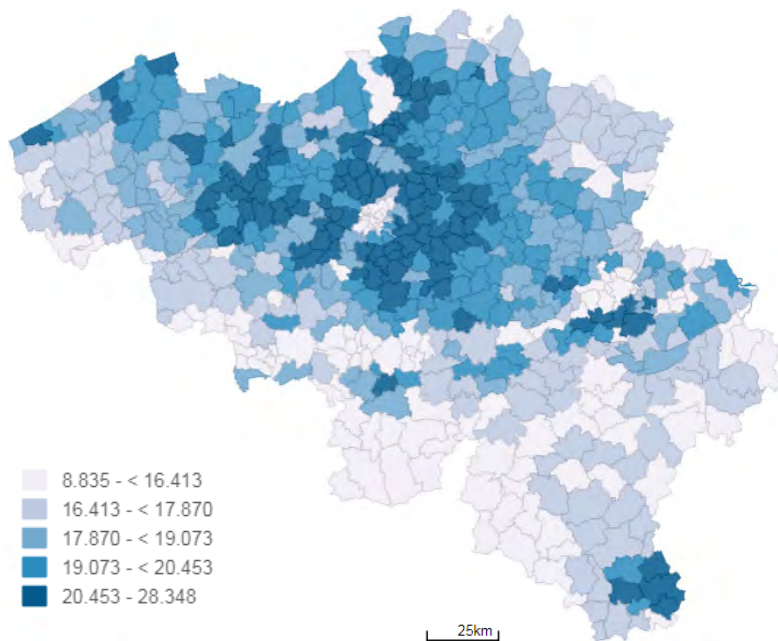
F | Revenus

En 2016, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 17.824 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 19.102 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 7,2% la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,8% en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 21,6% de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 59% à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à moins de la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 68,8% au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

Revenu moyen net imposable en euro par habitant par commune en 2016

112



La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Sur base annuelle, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 3,1% la moyenne belge. Le revenu moyen en Région wallonne est, par contre, inférieur de 4,7% à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent des revenus qui sont inférieurs de 10,1% à ceux déclarés par le Belge moyen.

 113

Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

Revenus selon les déclarations fiscales : la Belgique et les régions

	2014		2015		2016	
	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)
Région de Bruxelles-Capitale						
Déclaration individuelle	20.719	15.833	20.780	15.922	20.876	15.977
Déclaration commune	45.327	31.906	46.037	32.054	46.863	32.311
Région flamande						
Déclaration individuelle	21.724	18.557	21.704	18.595	21.745	18.657
Déclaration commune	52.591	43.215	52.697	43.386	53.335	43.676
Région wallonne						
Déclaration individuelle	19.941	16.907	19.990	17.075	20.105	17.232
Déclaration commune	50.081	41.458	50.300	41.578	50.847	41.830
Belgique						
Déclaration individuelle	21.013	17.635	21.027	17.705	21.100	17.879
Déclaration commune	51.328	41.807	51.515	41.990	52.142	42.279

Note explicative : médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

G | Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 34.167 euros en 2016. La majeure partie (30,4% du total) de ces dépenses était consacrée au logement, puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (15,3%), les transports et les communications (14,8%) et la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (13,9%).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 35.841 euros en moyenne contre respectivement 32.675 et 29.956 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (5.327 euros contre 4.205 pour Bruxelles-Capitale et 4.003 pour la Wallonie).

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2016

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4.586	4.125	4.775	4.413
Boissons alcoolisées et tabac	657	623	623	729
Vêtements et chaussures	1.472	1.276	1.675	1.180
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10.400	10.138	10.559	10.210
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	1.992	1.530	2.281	1.642
Santé	1.571	1.396	1.586	1.606
Transport	3.937	2.388	4.084	4.219
Communications	1.119	1.031	1.177	1.045
Culture et temps libre	2.577	2.202	2.775	2.359
Formation	191	505	164	129
Restauration et horeca	2.200	2.003	2.552	1.644
Soins et services personnels	3.465	2.738	3.590	3.499
Consommation moyenne totale	34.167	29.956	35.841	32.675

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2016

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,4%	13,8%	13,3%	13,5%
Boissons alcoolisées et tabac	1,9%	2,1%	1,7%	2,2%
Vêtements et chaussures	4,3%	4,3%	4,7%	3,6%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	30,4%	33,8%	29,5%	31,2%
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	5,8%	5,1%	6,4%	5,0%
Santé	4,6%	4,7%	4,4%	4,9%
Transport	11,5%	8,0%	11,4%	12,9%
Communications	3,3%	3,4%	3,3%	3,2%
Culture et temps libre	7,5%	7,4%	7,7%	7,2%
Formation	0,6%	1,7%	0,5%	0,4%
Restauration et horeca	6,4%	6,7%	7,1%	5,0%
Soins et services personnels	10,1%	9,1%	10,0%	10,7%
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%

H | Enseignement

12,1% de la population belge de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire. Un cinquième de la population a seulement un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

L'enseignement secondaire supérieur est le niveau d'instruction le plus élevé pour 35,4% de la population. 32,7% de la population a un diplôme de l'enseignement supérieur. La plupart des diplômes de l'enseignement supérieur sont des diplômes de l'enseignement non universitaire de type court ou bacheliers professionnels. La part de ces diplômes est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes par contre, les diplômes de type long sont plus populaires que chez les femmes.

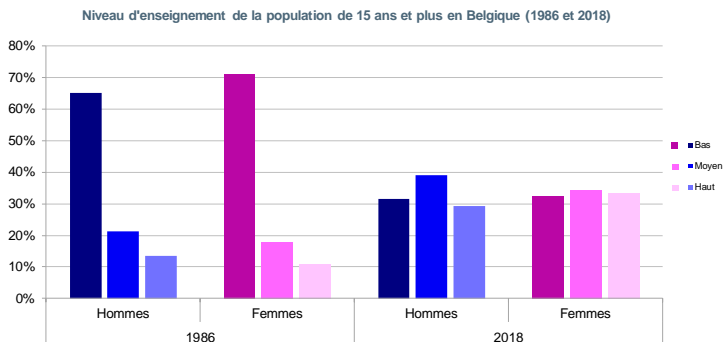
118

Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2018)

	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou sans diplôme	10,9%	13,3%	12,1%
Secondaire inférieur	20,2%	19,4%	19,8%
Secondaire supérieur	38,0%	32,9%	35,4%
Brevet d'enseignement supérieur (BES)	0,5%	0,6%	0,5%
Supérieur non universitaire de type court / bachelier professionnalisant / bachelier académique (haute école ou université) / formations complémentaires post-graduat ou post-bachelier	15,6%	21,8%	18,8%
Enseignement supérieur non universitaire de type long - enseignement universitaire (master, licence, ingénieur, docteur en médecine) / formations complémentaires post-licence ou post-master	14,1%	11,6%	12,8%
Doctorat	0,8%	0,5%	0,6%
Total	100%	100%	100%

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2018. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous les 35%. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11,1% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2018, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 33,3%. La part de femmes hautement qualifiées dépasse le pourcentage d'hommes hautement qualifiés (29,4%). Enfin, en 2018, 39,2% des hommes et 34,2% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.



En Belgique, 47,5% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2018. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 40,7%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. En Belgique, 54,4% des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 40,6% des hommes de la même tranche d'âge.

120

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos pays voisins.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2005	2009	2012	2017	2018
Union européenne	28,1%	32,3%	36,0%	39,9%	40,7%
Belgique	39,1%	42,0%	43,9%	45,9%(b)	47,5%
Allemagne	26,1% (b)	29,4%	31,8%	34,0%	34,9%
France	37,7%	43,0%	43,3%	44,3%	46,2%
Luxembourg	37,6%	46,6% (b)	49,6%	52,7% (u)	56,2%
Pays-Bas	32,0%	38,3%	42,2%	47,9%	49,4%
Royaume-Uni	34,5%	41,4%	46,9%	48,3%	48,8%

(b) : Rupture de série.

(u) : Peu fiable

Source : Eurostat.

Note explicative : contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise également à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2005, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 12,9% à 8,6% en 2018. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 10,6%.

Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2005	2009	2013	2017	2018
Union européenne	15,7%	14,2%	11,9%	10,6%	10,6%
Belgique	12,9%	11,1%	11,0%	8,9% (b)	8,6%
Allemagne	13,5% (b)	11,1%	9,8%	10,1%	10,3%
France	12,5%	12,4%	9,7% (b)	8,9%	8,9%
Luxembourg	13,3%	7,7% (b)	6,1%	7,3%	6,3%
Pays-Bas	14,3%	11,3%	9,3% (b)	7,1%	7,3%
Royaume-Uni	11,5%	15,7%	12,4%	10,6%	10,7%

(b) : Rupture de série.

Source : Eurostat.

Statbel Junior - Découvrez votre commune avec votre classe



Vous êtes enseignant et vous vous trouvez devant votre classe de 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année primaire. Un élève veut savoir combien de personnes habitent dans votre commune. Comment faire ? Oubliez Wikipédia, voici Statbel Junior ! Des graphiques lisibles, l'environnement des enfants comme point de départ, des chiffres clairs. Découvrez le monde fascinant de la statistique au travers de votre commune sur www.statbeljunior.be.

123

Qu'est-ce que Statbel Junior ?

Statbel Junior est un site internet éducatif destiné aux enseignants et aux élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année primaire.

Voulez-vous apprendre à mieux connaître la commune de votre classe de manière interactive et éducative ? Statbel Junior est l'outil parfait pour cela.

Les Olympiades de Statistique pour la première fois en Belgique



Lors de l'année scolaire 2018-2019, Statbel, l'office belge de statistique, a organisé pour la première fois les Olympiades européennes de Statistique en Belgique, en collaboration avec Statistiek Vlaanderen et l'Iweps.

Les Olympiades européennes de Statistique sont une initiative d'Eurostat, l'office européen de statistique. Elles seront organisées au cours de l'année scolaire 2019-2020 dans plus de 15 pays européens.

Les Olympiades européennes de Statistique s'adressent à tous les élèves du deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

Plus d'infos : <https://statbel.fgov.be/fr/Olympiade>

Découvrez votre commune - Les communes belges en chiffres



Statbel, l'office belge de statistique, publie depuis 2018 l'outil « Découvrez votre commune - Les communes belges en chiffres ».

Vous y trouverez facilement un aperçu des principaux chiffres de votre commune, comme le nombre d'habitants, l'évolution de la population, l'habitat, les revenus fiscaux, les entreprises et les véhicules.

De plus, avec ce nouvel outil, vous pouvez également comparer votre propre commune avec une autre commune belge. Vous pouvez télécharger en format Excel les données qui ont servi à créer le graphique, réutiliser l'illustration ou partager l'ensemble du tableau de bord de votre commune sur les médias sociaux.



CALCULATEUR DE LOYER

Calculez vous-même votre loyer.

Le calculateur de loyer peut être utilisé pour tous les contrats de location (baux à loyer, baux commerciaux et autres contrats de location selon l'article 1728bis du Code civil) auxquels s'applique l'indice santé et qui ne comportent aucune disposition spécifique.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indexation-du-loyer>

125

INDEX SEARCH

Rechercher rapidement un indice grâce à l'Index-search!

Si vous cherchez l'indice des prix à la consommation ou l'indice santé d'un mois déterminé, il vous suffit d'introduire l'année et le mois pour obtenir immédiatement chacun de ces deux indices dans toutes les bases possibles.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/index-search>



CALCULER UN LOYER?

Utilisez notre calculateur de loyer

CALCULEZ FACILEMENT UN LOYER ICI



INDEX SEARCH

L'indice des prix à la consommation en un clic

TROUVEZ RAPIDEMENT L'INDICE DU MOIS

Notre base de données en ligne be.STAT vous permet de facilement composer et télécharger vous même des tableaux.

L'interface conviviale vous offre diverses possibilités d'exportations, telles que json.

<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat>

STATBEL La Belgique en chiffres | be.STAT

NL FR EN DE

Population par lieu de résidence, nationalité, état civil, âge et sexe

Note cube: Ces résultats ont fait l'objet d'un traitement visant à éviter que des situations individuelles particulières ne soient révélées.

Date de la dernière modification: 14/06/2018 11:17 GMT +0200

COORDONNÉS Lieu de résidence: Belgique Sexe: Homme

LIGNES Population au 01 janvier 2018 Groupe d'âges: Tous les âges

		Belgique		Région flamande		Région de Bruxelles-Capitale		Région wallonne		Belgique			
		Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes		Hommes et femmes			
		Sexe		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
		Groupe d'âges		Tous les âges		Tous les âges		Tous les âges		Tous les âges			
Population au 01 janvier 2018		Tous les âges		425 550	651 057	1 271 027	134 233	143 656	274 539	369 011	389 369	754 999	2 321 495
		De 18 à 64 ans		1 968 727	2 002 537	3 971 264	383 979	382 176	766 155	1 104 445	1 102 152	2 206 600	6 644 019
		65 ans et plus		722 584	587 512	1 310 096	93 689	63 793	187 882	380 743	202 036	662 778	2 130 536
		Tous les âges		3 371 861	3 241 106	6 612 967	612 001	596 425	1 198 724	1 854 202	1 770 375	3 624 377	11 376 070

Source: Direction générale Statistique - Statistics Belgium

OPEN DATA

Statbel met via ce portail plusieurs sets d'open data à disposition. Tout le monde peut utiliser gratuitement ces open data, à des fins aussi bien commerciales que non commerciales. Nous élargissons régulièrement notre offre de sets de données. Les nouveaux sets de données sont annoncés sur cette page et dans notre newsletter.

<https://statbel.fgov.be/fr/open-data>

CENSUS 2011, UN RECENSEMENT POUR LE 21^{ÈME} SIÈCLE.

127

- Le Censùs 2011 est une photographie de la Belgique au 1.1.2011.
- Il a été organisé par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.
- C'est le premier recensement de la population n'ayant entraîné aucune charge pour le citoyen.
- Toutes les données du Censùs 2011 sont issues de bases de données administratives.
- Des règles strictes de confidentialité garantissent l'anonymat pour le citoyen ainsi que le respect de sa vie privée.
- Ce type de recensement engendre également un coût bien inférieur à un recensement classique.
- Les mêmes définitions ont été utilisées dans les 28 pays membres de l'Union européenne, ce qui facilitera fortement les comparaisons internationales.
- Cette nouvelle méthodologie permettra une mise à jour régulière des résultats.



<http://www.census2011.be>



Retrouvez tous les chiffres
Sur notre site : <https://statbel.fgov.be>



SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique - Statistics Belgium

NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE : NICO WAEYAERT
NORTH GATE III - BD DU ROI ALBERT II, 16 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION : S000.02F/2019